

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département de l'industrie et de l'agriculture

I - Division Prix de vente industriels - Prix à la production dans l'industrie (PPI)

1. Exposé de synthèse

Afin de respecter le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (STS) modifié en 2005, la division Prix de vente industriels produit et diffuse les indices de prix de la production industrielle française, en distinguant les ventes en France et les ventes sur les marchés extérieurs, ainsi que les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels. Les indices de prix à l'exportation et à l'importation portent sur trois zones distinctes : la zone euro, la zone non euro et l'ensemble des zones.

Les indices de prix d'achat à l'importation ont été mis en place dans des délais très brefs (une centaine de branches en 2004 et 2005) et ont été produits pour la première fois et communiqués à Eurostat en février 2006. La plupart de ces données ne sont toutefois pas encore diffusées et devraient l'être au cours de l'automne 2006.

En 2007, les travaux de consolidation et d'amélioration de notre suivi de prix à l'importation se poursuivront afin notamment d'accroître le taux de couverture des branches, pour lesquelles il était encore faible en 2006, et d'assurer une diffusion régulière.

Parallèlement, les travaux d'extension aux indices de prix de la production exportée se poursuivront en 2007. Le taux de couverture des branches suivies au début de 2006 s'élève à 60% de l'ensemble de l'industrie et devrait atteindre près de 80% à la fin de 2007.

L'année 2007 sera également consacrée aux travaux de préparation des passages en nouvelles nomenclatures et en nouvelle base (base 2005) qui seront effectivement réalisés en 2008. Le contour d'un certain nombre de branches sera modifié, ce qui nécessitera une adaptation du calcul de leurs indices.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévu pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Publication mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie pour l'ensemble des marchés
- Publication mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français
- Publication mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs
- Publication mensuelle des indices de prix à l'importation de produits industriels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en place en 2004 et 2005 d'un site de collecte et de retour par internet au profit de l'enquête "Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises" contribue à alléger la charge des entreprises. Début 2006, un peu plus de 1 000 entreprises (30% du total) ont répondu par internet.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.3 Aspects "européens"

L'ensemble des indices de prix à la production dans l'industrie, pour les marchés français et extérieurs, et des indices de prix à l'importation de produits industriels sont élaborés dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles, modifié en 2005.

6. Liste des publications

Informations Rapides sur les indices de prix à la production dans l'industrie (publication mensuelle).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Indice de prix à l'importation (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente		En cours
Extension de la couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs (avec la distinction zone/hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme	En cours

II - Division Comptes et études de l'industrie

1. Exposé de synthèse

La nouvelle base des comptes nationaux (base 2000) utilise massivement les données du système intermédiaire d'entreprises (SIE). En plus de l'évaluation de la production des branches, on utilise ces données pour recalculer le taux de valeur ajoutée des branches. Ces données sont aussi utilisées pour fournir une cible des marges commerciales par produits. Il y a désormais une intégration plus forte entre les travaux de statistiques d'entreprises (le SIE) et les travaux de comptabilité nationale (les ERE).

L'année 2007 verra la publication de la troisième campagne des comptes en base 2000 (année 2004 en compte définitif, 2005 en compte semi-définitif et 2006 en compte provisoire).

En fin 2006, on élaborera le compte définitif 2004 et on débutera les travaux du compte semi-définitif 2005. En 2007, les travaux porteront sur la fin du compte semi-définitif 2005, sur le compte provisoire 2006. Les comptes 2005 définitif, 2006 semi-définitif et 2007 provisoire seront publiés en mai 2007. Au deuxième semestre 2007, on élaborera successivement le SIE relatif à l'année 2005 et le compte définitif 2005. On engagera au mois de décembre le début des travaux du compte semi-définitif de 2006.

Les travaux de refonte des outils informatiques (PELICAN) aboutiront en 2007 avec la mise en production des outils de réalisation des équilibres ressources-emplois.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs

Néant

3. Opérations répétitives

Comptes nationaux (industrie et IAA)

On est désormais dans les campagnes courantes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2004-2006 débuteront par le SIE 20045, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2007. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce devront faire l'objet d'un examen approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Il fournit aussi des informations globales sur les variations de stocks et les marges de commerce.

L'outil informatique intègre peu à peu PELICAN. Si la fabrication des équilibres ressources-emplois continue de se faire sous des outils bureautiques, la communication avec le Département des Comptes nationaux utilise PELICAN. En particulier, l'utilisation de PELICAN pour visualiser les données de synthèse et les données publiées est largement répandue au sein des agents de la division.

6. Liste des publications

6.1 Publications permanentes

- Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : Sessi).

6.2 Publications à paraître

En 2006 : trois Insee Première sur les évolutions en 2005 des branches industrielles.
En 2007 : trois Insee Première sur les évolutions en 2006 des branches industrielles.

III - Division Indicateurs Conjoncturels d'Activité

1. Exposé de synthèse

La division Indicateurs Conjoncturels d'Activité publie des indices mensuels de production industrielle (IPI), de commandes (Icom), de chiffre d'affaires et des indices trimestriels de stocks issus de l'enquête EPICEA (enquête sur les produits, les charges et les actifs). Conformément au règlement STS, ces indicateurs sont adressés à Eurostat selon un calendrier précis. Les principaux objectifs de l'année 2007 seront les suivants :

1.1 Tenir nos engagements européens relatifs aux indicateurs conjoncturels d'activité :

- transmettre l'IPI à Eurostat avec un délai de 40 jours maximum ;
- transmettre à Eurostat avec un délai de 50 jours maximum l'indice ICOM d'entrées de commandes en distinguant, pour les commandes en provenance des marchés extérieurs, la zone Euro et le reste du monde ;
- transmettre à Eurostat l'indice de chiffres d'affaires avec un délai maximum de 60 jours.

1.2 Préparer le calcul des indices en base 2005 selon la nouvelle nomenclature (publication prévue en janvier 2009) :

- Suivre les nouvelles séries témoins de l'IPI et de l'ICOM définies en 2006 pour adapter les indices à la nomenclature NAF.rev2 en vue de la base 2005 ;
- Adapter le découpage sectoriel de TVA et de PCA à la nomenclature NAF.rev2 ;
- Adapter les outils de calcul de l'IPI, de l'ICOM, de l'indice de CA et de l'Indice de stocks aux agrégations selon la nomenclature NAF.rev2 ;
- Préparer la rétopolation des indices en base 2005 selon la nouvelle nomenclature ;

1.3 Maintenir et améliorer la qualité des indices :

- Sécuriser la production des indices en organisant la transmission des compétences au sein de la division ;
- Améliorer la qualité de l'indice de commandes ;
- Prendre en compte de façon appropriée la démographie d'entreprises dans les indices de chiffre d'affaires ;
- Mettre en place un bilan qualité des indices de chiffre d'affaires ;
- Publier des indices de valeur ajoutée et d'excédent brut d'exploitation (EBE).

1.4 Poursuivre les collaborations et groupes de travail avec le Sessi et la Direction des études et synthèses économiques (DESE) de l'Insee :

- Poursuivre les travaux du groupe de travail avec le Sessi sur les indices IPI et commandes ;
- Poursuivre le rapprochement des enquêtes mensuelles de branche et des enquêtes de conjoncture (projet commun avec la DESE) ;
- Poursuivre la confrontation des résultats et des méthodes de désaisonnalisation.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

Néant.

3. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes, exploitations de fichiers administratifs, etc.) seront simplement listés. Les améliorations particulières (délais, publications nouvelles...) seront signalées succinctement.

3.1. Enquêtes

Exploitation trimestrielle de l'Enquête sur les Produits, les Charges et les Actifs (EPICEA). Cette enquête donnera lieu en 2007 à une publication sur l'évolution de l'EBE et de la valeur ajoutée, ou, à défaut, de certaines composantes importantes (Achats, Masse salariale).

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Exploitation de la source TVA pour le calcul des indices de chiffre d'affaires dans l'industrie.

3.3. Autres travaux

- Production mensuelle de l'indice de production industrielle (IPI) ;
- Production mensuelle de l'indice de commandes (ICOM) ;
- Production mensuelle de l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie ;
- Production trimestrielle de l'indice de stocks et des indices de valeur ajoutée et d'EBE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects « européens »

Les indices de production industrielle, de commandes et de chiffre d'affaires sont couverts par le règlement européen relatif aux statistiques conjoncturelles. Les indices issus de l'enquête EPICEA ne sont pas couverts par ce règlement.

L'adaptation des indices à la nouvelle nomenclature (NACE.rev2) sera préparée pour se conformer au projet de règlement européen instituant cette nouvelle classification. Ce projet prévoit la publication en janvier 2009 des indices de court terme d'activité, calculés selon la nouvelle nomenclature depuis 2008 et rétropolés depuis 1990. De même, le calcul des indices en base 2005 sera préparé pour 2009 pour se conformer au règlement STS qui prévoit un changement de base tous les 5 ans.

6. Diffusion des travaux

- Publication mensuelle de l'indice de production industrielle (IPI) ;
- Publication mensuelle de l'indice de commandes (ICOM) ;
- Publication mensuelle de l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie ;
- Publication trimestrielle de l'indice de stocks.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Publication des indices relevant du règlement STS en base 2000	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Réduction à 40 jours des délais de transmission de l'IPI à Eurostat en 2005	Achevé en février 2004
Publication d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers.	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Année de lancement en 2003.	Rétropolation des séries jusqu'en 1995 Conforme au règlement STS	Achevé en février 2004
Etablissement d'indices de chiffre d'affaires en valeur à l'export dans la zone € et dans le reste du monde, obligation du règlement STS pour 2006	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Premier calcul en 2005. Diffusion publique	Obligatoire depuis 2006 (Règlement STS)	Achevé en 2005
Publication d'indices d'entrées de commandes en valeur en France et à l'export	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Première publication CVS en 2004	Rétropolation des séries jusqu'en 1998 Conforme au règlement STS	Achevé en février 2004
Etablissement d'indices d'entrées de commandes dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Premier calcul en 2006	Rétropolation des séries jusqu'en 1998 Obligatoire depuis mars 2006 (Règlement STS)	Achevé en mars 2006
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent lancée en 2004.		Publication prévue en 2007
Adaptation à la nouvelle nomenclature d'activité de l'IPI, de l'ICOM, de l'indice de chiffre d'affaires et de l'indice de stocks	Division ICA de l'Insee	Opération exceptionnelle lancée en 2006.	Séries calculées en nouvelle nomenclature depuis 2008 et réropolées jusqu'en 1990	Publication prévue en janvier 2009

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2007 sera marquée, pour le département, avant tout par le programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprise (programme Resane) qui s'étalera sur plusieurs années ; ce programme de refonte s'inscrit dans le programme de moyen terme du Cnis (2004-2008) et dans celui de l'Insee (2006-2010). Une première phase de ce programme devra être opérationnelle dès 2009 ; elle concernera principalement le processus de production des statistiques annuelles d'entreprise. L'achèvement du programme est visé à l'horizon 2010-2011. Les points principaux du programme Resane sont les suivants : utilisation sensiblement accrue des sources administratives ; simplification et rationalisation des différents processus de production de statistiques annuelles (réingénierie de processus) ; prise en compte des groupes ; mise en place d'un répertoire statistique.

Dans ce cadre, l'année 2007 sera marquée par la poursuite des travaux méthodologiques relatifs au programme Resane, ainsi que par des travaux visant l'amélioration globale du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises :

- travaux méthodologiques Resane : études destinées à étayer les choix en matière de dispositif à mettre en place au niveau de la collecte d'informations (en particulier l'enquête « sectorielle annuelle »), de contrôles à mettre en place (sur les données collectées par enquête et par des sources administratives), et sur les procédures d'estimation à utiliser compte tenu de la diversité des sources ;
- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré par le département sur le traitement des EAE, les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, des comités pléniers SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;
- travaux relatifs à la révision de la nomenclature d'activités : au cours de l'année 2007, les travaux destinés à préparer le basculement vers la version révisée de la nomenclature d'activités le 1^{er} janvier 2008 occuperont une place importante, en particulier pour les enquêtes annuelles d'entreprises qui serviront de base pour le passage entre ancienne version et nouvelle version ;
- travaux visant l'amélioration en continu du système statistique d'entreprises : conseils méthodologiques aux responsables d'opérations sur différents domaines (tirages d'échantillons, traitement, calcul de variance, etc.), animation d'un « atelier méthodes » destiné à faire partager les différents travaux méthodologiques menés en statistique d'entreprise ; également, suivi de la mise en œuvre, à l'Insee et dans les SSM, de la démarche qualité, qui constitue un élément fédérateur.

Pour ce qui concerne les opérations de production répétitives gérées par le département, l'objectif général est d'en maintenir le calendrier quand il est satisfaisant (Suse, SIE définitif), ou de l'améliorer, quand il est améliorable (Lifi). Des travaux méthodologiques seront par ailleurs conduits pour améliorer la comparaison temporelle des résultats structurels ainsi que les données disponibles pour le compte semi-définitif.

Le département veille à ce que les opérations statistiques concernant les entreprises respectent les engagements pris par la Statistique publique à leur égard : économie, contrepartie, proximité, fiabilité et confidentialité.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

RAS

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

RAS

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

Les travaux méthodologiques menés dans le cadre du programme Resane constitueront le noyau dur des travaux méthodologiques en 2007.

De plus, les travaux menés sur le traitement des grands groupes seront élargis à un nombre plus important d'unités ; cette démarche conduira à la fourniture d'informations exploitables à des fins d'analyse économique.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

a) EAE-TC (enquêtes annuelles d'entreprise, partie « Tronc commun »)

En 2007, la division Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises continuera à jouer son rôle de prestataire de services vis-à-vis de l'ensemble des services enquêteurs EAE. Il s'agit d'effectuer la maintenance de cette application, à la fois du point de vue statistique (méthodes), économique (variables du tronc commun), et informatique (programmes, logiciels, réseaux).

b) Lifi - groupes

La publication des statistiques issues de l'enquête sur les liaisons financières (LIFI) est désormais annuelle. Les efforts de réduction des délais de disponibilité de l'information seront poursuivis et les progrès réalisés en 2003 et 2004 confirmés. Les statistiques sur les groupes continuent à intégrer des informations issues des déclarations auprès des greffes des tribunaux de commerce, pour s'affranchir des seuils de collecte de LIFI. L'Insee dispose donc de statistiques sur les groupes d'entreprises de toutes tailles. Par ailleurs, l'information provenant de l'enquête Lifi est enrichie, pour les filiales françaises à l'étranger, avec l'enquête « filiales » de la DGTPE. L'Insee dispose ainsi d'une meilleure couverture du champ des filiales françaises à l'étranger. Un référentiel unique en matière de groupes sera constitué et mis à disposition exclusivement des services producteurs pour rendre plus cohérentes les statistiques de groupes issues de la statistique publique d'entreprises (SSE) et si possible celles sur les investissements directs étrangers produites par la direction de la balance des paiements de la Banque de France. Il s'agit là de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis sur les investissements directs étrangers en France.

L'extension du système d'information sur les groupes d'entreprises sera poursuivie. A cet égard, le département assurera le secrétariat du groupe de travail mis en place par l'interinformation Statistiques d'entreprises afin de définir avec les utilisateurs les nouvelles statistiques à publier intégrant les groupes d'entreprises.

Les informations relatives aux groupes d'entreprises disponibles à la direction générale des impôts et susceptibles d'être mises à disposition de l'Insee feront l'objet d'une expertise. En cas de conclusion positive, elles pourraient se substituer à la collecte d'information organisée auprès des entreprises dans le cadre de l'application Lifi.

Le projet de règlement européen sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques Fats) sera probablement adopté en 2006. Ce texte nécessitera une expertise de toutes les données disponibles pour répondre aux obligations liées à la partie consacrée aux Outward Fats et devrait, à terme, permettre aux utilisateurs de bénéficier de statistiques européennes comparables.

3.2. Exploitations de fichiers administratifs

a) Suse

Les échéances sont liées aux progrès de la direction générale des impôts en matière de dématérialisation des déclarations, que celle-ci soit atteinte par le biais de télé-déclarations ou de lecture optique. Les progrès réalisés grâce à la réception anticipée de certains fichiers de la DGI (dès le mois de juillet) permettent d'envisager un raccourcissement des délais de réalisation des fichiers semi-définitif et définitif. En ce qui concerne le compte semi-définitif, on peut viser pour 2007 une mise à disposition des données au 30 novembre 2007.

En ce qui concerne les fichiers définitifs, l'enchaînement des procédures de mise à jour devra être revu de façon à tirer le meilleur parti du gain de temps lié à l'utilisation des fichiers anticipés de la DGI.

Le calendrier de fourniture par Suse des fichiers définitifs pourrait être avancé au début du mois de mai 2007 sur l'exercice 2005 : la diffusion sera réalisée à partir de mi-mai. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont le système intermédiaire d'entreprises (interface entre la statistique d'entreprises et la comptabilité nationale) et le règlement européen sur les statistiques structurelles.

Des efforts croissants sont à réaliser pour mettre à niveau les programmes informatiques de traitement, alors que les langages dans lesquels ils ont été écrits deviennent obsolètes, et que les modifications annuelles apportées aux déclarations fiscales, bien que marginales, peuvent remettre fortement en question certains traitements.

3.3. Autres travaux

a) SIE (Système intermédiaire d'entreprises)

Le département élaborera les estimations économiques nécessaires à l'établissement des comptes semi-définitifs du secteur institutionnel des entreprises non financières. Les travaux méthodologiques nécessaires seront conduits pour perfectionner les méthodes employées, et s'orienter vers l'utilisation du SIE comme la référence ultime en matière de statistique d'entreprises. Dans le cadre des comptes nationaux en base 2000, le département contribue activement aux travaux visant le maintien de la cohérence entre comptes de branches et comptes de secteurs sur longue période et étudiera notamment la possibilité de disposer d'informations sur les branches d'entreprises dans le système intermédiaire d'entreprises dès le compte semi-définitif.

b) Le serveur de restructurations Citrus

Vis-à-vis des EAE, Citrus sera utilisé en 2007 en situation normale de production : pré-impression des questionnaires des EAE, mise au point d'enveloppes de restructuration (indispensables aux calculs d'évolution), fourniture d'informations « fraîches » sur les opérations de gestion, et alimentation régulière du serveur à partir de toutes les sources existantes.

Vis-à-vis de l'ensemble de ses utilisateurs, Citrus continuera à jouer son rôle de source de référence au sujet des restructurations. Le cercle des utilisateurs (qui sont aussi, souvent, producteurs d'informations) sera élargi.

c) Tirages d'échantillons

La division Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises continuera, en 2007, à assurer son rôle de tirage, de contrôle et de suivi des échantillons, pour les enquêtes réalisées auprès des entreprises et des établissements par l'Insee et les SSM.

d) Réseau d'enquêteurs

Le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises (implanté dans une dizaine de directions régionales) a pour mission d'effectuer, dans la limite des moyens disponibles, un certain nombre de collectes d'informations relatives à des enquêtes, en général en se déplaçant sur le terrain, mais aussi, dans certains cas, par contact téléphonique. Il permet de réaliser des tests de questionnaire, de faire des enquêtes qui ne pourraient fonctionner sans cette approche « de terrain », et d'effectuer des relances auprès des grandes entreprises non-répondantes.

e) Unités statistiques et grands groupes

Les grandes unités économiques (grands groupes) posent des problèmes importants pour la production d'informations statistiques, en raison de leur structure souvent complexe, et nécessitent une approche personnalisée ; à cet effet, un travail d'expérimentation a démarré en 2002 afin d'examiner la faisabilité de recueillir l'ensemble des informations nécessaires relatives à des périmètres de sous-consolidation au sein de quelques grands groupes ; ces périmètres de sous-consolidation devraient alors définir *de facto* des entités "entreprises" au sein des groupes obtenues par agrégation d'unités légales. Cette expérimentation a continué en 2003, avec la réalisation de l'EAE et d'autres enquêtes sur une unité regroupant douze unités légales au sein du groupe PSA. Des travaux similaires se sont déroulés en 2004 avec le groupe Renault (mise en place effective d'une nouvelle unité statistique regroupant plusieurs unités légales) et viennent de se conclure, en 2006, avec le groupe Accor.

Ces travaux ou réflexions continueront à être conduits dans le cadre du programme Resane, la prise en compte des groupes étant un axe majeur de la refonte des statistiques annuelles d'entreprises ; à cet effet, un groupe de travail du Cnis, rattaché à l'interformation Statistiques d'entreprises, a été mis en place en 2005, sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ; il devra rendre son rapport en fin d'année 2006 ou au début 2007.

f) Communication au sein du système statistique d'entreprises

Plusieurs supports permettent des échanges au sein du système statistique d'entreprises, afin de favoriser l'existence d'une culture commune : la lettre du SSE, publication trimestrielle, et les comités SSE (comité directeur et comité plénier).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le rôle de coordination qu'assure le département a pour but, entre autres, de contribuer à l'allègement de la charge pesant sur les entreprises. Ceci se fait en particulier au sein du comité du label, où le département a en charge le rôle d'expert de la formation Entreprises : la coordination « négative » des échantillons et les questionnaires (contenu, présentation) y sont deux points particulièrement étudiés. De même, la mise en place de démarches personnalisées auprès des très grandes entreprises et les travaux menés par le réseau d'enquêteurs ont pour but de faciliter la réponse de ces unités aux enquêtes.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Sur ce point, il faut mentionner que le travail de mutualisation réalisé par le pôle « ingénierie statistique d'entreprises » de la Direction régionale des Pays de la Loire, avec l'appui technique de la division Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises, permet de faciliter la réalisation des enquêtes régionales.

5.2. Aspects "environnement"

Non concerné

5.3. Aspects européens

Le département participe au groupe de travail d'Eurostat sur la qualité. Il participe également aux travaux menés sur les unités statistiques, en particulier il est membre d'une *Task force* sur la mise en place d'un répertoire européen des groupes.

Les données issues de Suse sont à la base de la réponse de la France au règlement européen sur les statistiques structurelles. Elles sont complétées, pour des variables spécifiques, par des données issues d'enquêtes menées par les SSM ou par des statistiques sur l'emploi tirées des DADS. Les données économiques sont complétées par des indicateurs de qualité, en particulier sur la variance introduite par les estimations des données des entreprises dont la déclaration n'a pas été transmise à l'Insee.

Un travail d'élaboration d'un manuel de recommandations sur la gestion, dans les enquêtes statistiques, de l'arbitrage entre délais et précision est en cours. Ce travail répond à un appel d'offres européen sur les bonnes pratiques en matière d'enquêtes statistiques, et est financé en partie par Eurostat. La version définitive du manuel doit être transmise à Eurostat pour la mi-2007.

6. Diffusion des travaux

Le département assure la mise à jour du site web Alisse de diffusion de statistiques structurelles sur les entreprises (gratuit depuis mars 2004) ainsi que celle du « portail entreprises », ouvert fin 2003, par lequel seront accessibles de plus en plus de restitutions d'informations aux entreprises répondant aux enquêtes de l'Insee.

Publications parues en 2005

- Lettre du SSE : 2 numéros
- Insee-Première :
 - n°1014 : Les créations nette d'emplois : la partie visible de l'iceberg (R.Duhautois)
- Insee-Résultats, série éco :
 - n° 24 Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31 décembre 2004
 - n° 23 Images économiques des entreprises et des groupes au 1er janvier 2004
- Insee-Méthodes :
 - n° 109 « De la sous-traitance au réseau : la variété des relations inter-entreprises », actes du 10^{ème} séminaire de la DSE.
- Articles pour les Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee de mars 2005 :
 - « Redresser la non-réponse totale dans les enquêtes auprès des entreprises : les pièges à éviter - illustration avec l'enquête innovation » (Ph. Brion, N. Caron, P. Pietri-Bessy) ;
 - « L'impact de différentes stratégies de traitement des non-réponses dans les enquêtes auprès des entreprises » (Ph. Brion).
- Article pour le congrès "Nations unies" sur le data editing (Ottawa, mai 2005) : "The contribution of different ways of dealing with non-responses in French business surveys" (Ph. Brion).
- Rétropolation de séries sur les groupes d'entreprises suite à l'élargissement du champ Lifi avec Diane¹ (B.Gelein)

Publications à paraître (ou parues) en 2006

- La lettre du SSE : 4 numéros
- Communication à la conférence Q2006 (Cardiff, avril 2006) : « Redesigning French structural business statistics using administrative data : principles and first results of methodological studies » (Ph. Brion).
- Insee-Première :
 - Les groupes étrangers en France (J-W.Angel)
 - L'attractivité économique du territoire français (C. Souquet)
- Insee-Résultats, série éco :
 - Images économiques des entreprises au 1/1/2005
 - Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31/12/2005
- Documents de travail :
 - La base longitudinale des groupes
 - La diversification des groupes

¹ Diane est une base de données privées constituée, pour l'essentiel, à partir d'informations provenant du greffe du Tribunal de Commerce (obligations de publicité légale obligatoire) et des documents comptables (bilan et annexe, compte de résultat) que les sociétés inscrites au registre du commerce et des sociétés sont tenues de déposer.

7. Récapitulatif des travaux à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - DCASPL		Cette opération sera conduite dans le cadre d'un strict recours à la source administrative.	En cours
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - Sessi - Scees	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02	En cours

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

S'agissant des innovations de produits, les travaux porteront notamment sur l'enrichissement de l'enquête « Services », avec l'extension de la collecte au secteur des transports routiers et la valorisation des résultats de nombreux nouveaux secteurs d'activité. La faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires et de nouveaux indicateurs de retournement dans les secteurs du « Bâtiment », du « Commerce de détail » et du « Commerce de gros » sera également étudiée.

S'agissant des innovations de gestion, la division poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Industrie » en novembre 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuit par l'enquête « Services » puis à partir de 2007 par les enquêtes « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissements dans l'industrie ».

S'agissant du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture auquel contribuent les enquêtes de conjoncture de l'Insee, la Commission européenne a engagé des thèmes de réflexions qui pourront conditionner certains travaux en 2007. Il s'agit d'une possible évolution de l'enquête « Investissement dans l'industrie » ; d'une possible simplification de l'enquête « Commerce de détail » ; de l'extension de champ de l'enquête « Services » ; de l'exécution d'enquêtes en août et du respect de l'harmonisation des questionnaires. Plus largement, la Commission européenne (CE), tout comme l'OCDE, envisagent d'inclure les recommandations de deux groupes de travail commun à l'OCDE et à la CE dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2007.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Aucune exploitation nouvelle ou rénovée de fichier administratif n'est envisagée pour 2007.

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les travaux statistiques prévus pour 2007 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovation de produits

- Extension sectorielle de la collecte de l'enquête « Services » au secteur des transports routiers.
- Valorisation des résultats des secteurs cinématographiques et vidéo, radio, télévision, agence de presse, services personnels, location de biens immobiliers, de transports, de biens personnels et domestiques, activités de poste et courrier et télécommunications de l'enquête « Services ».

- Etude de faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires et de nouveaux indicateurs de retournement dans les secteurs du « Bâtiment », du « Commerce de détail » et du « Commerce de gros ».
- En remplacement de l'enquête semestrielle sur la « Concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie », enrichissement de l'Informations Rapides « Industrie » d'une question trimestrielle européenne sur la compétitivité des entreprises.
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.2. Innovations de gestion

- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes « Services », « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissement dans l'industrie ».
- Examen de nouvelles simplifications de questionnaires.
- Optimisation de la taille des échantillons.
- Travaux préparatoires en vue du changement de nomenclature.
- Recherche d'une participation régulière des entreprises des strates exhaustives.
- Étude exploratoire de travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Une évaluation externe du programme des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne menée dans le cadre d'un programme d'évaluation pluriannuel de la DG-ECFIN a conduit à proposer des recommandations : extension de champ de l'enquête « Services », principalement au secteur financier ; meilleure couverture de la situation financière des ménages et des entreprises ; meilleure couverture du marché du travail ; amélioration des données sur l'investissement ; distinction plus nette entre biens durables et non durables dans les différentes enquêtes relatives à la consommation ; ajout d'une ventilation géographique pour les questions sur les flux du commerce extérieur.

Sur la base de ces recommandations, la Commission européenne a engagé des thèmes de réflexions qui pourront conditionner certains travaux en 2007, à savoir : l'évolution de l'enquête « Investissement dans l'industrie » ; la simplification de l'enquête « Commerce de détail » ; l'extension du champ de l'enquête « Services » ; l'exécution d'enquêtes en août et le respect de l'harmonisation des questionnaires.

Plus largement, la Commission européenne (CE), tout comme l'OCDE, envisage d'inclure les recommandations de deux groupes de travail commun à l'OCDE et à la CE sur l'« Amélioration des taux de réponse et la minimisation de la charge des répondants » et l'« Harmonisation et la conception techniques des enquêtes de conjoncture » dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2007, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	5 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3 000 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4 000 entreprises	Non	Non

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Aucun fichier administratif n'est exploité à des fins statistiques.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Des allègements de la charge statistique des entreprises ont été initiées en 2005 et 2006 et seront encore poursuivies en 2007.

Le transfert de l'enquête de conjoncture dans les transports routiers, précédemment gérée par le Service Economie, Statistique et Prospective (SESP) du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, à l'Insee en 2006 aura permis au SESP une économie de moyens supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Pour les entreprises, l'allègement de la charge statistique est également effectif, puisque l'échantillon des entreprises du secteur du transport routier interrogées est optimisé et passe de 1 500 entreprises précédemment à 600 entreprises de ce secteur pour l'enquête gérée par l'Insee.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Industrie » en novembre 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuit à l'enquête « Services », puis à partir de 2007 pour les enquêtes « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissement dans l'industrie ».

Au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, l'enquête de conjoncture semestrielle sur la « Concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie » a été supprimée fin 2005, ce qui a réduit d'autant la charge de collecte des 4 000 entreprises précédemment interrogées.

Au regard des données disponibles, les questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » ont été supprimées. Pour l'enquête « Services », il a été décidé de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) mensuelles portant sur une fenêtre glissante de trois mois, à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission Européenne, à la Direction Générale des Affaires Economiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) mise en ligne sur le site internet de l'Insee en 2006.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. De nouveaux volumes méthodologiques - enquêtes « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment » - viennent de paraître, d'autres - enquêtes « Industrie », « Investissement dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » - sont en cours de parution. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête « Commerce de gros », « Industrie », « Services », et progressivement l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport : Fait en janvier 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Commerce de gros : janvier 2004. Industrie : novembre 2005. Services : courant 2006.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Démarche en continu.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : « Commerce de détail » en 2005 ; « Commerce de gros » et « Bâtiment » en 2006 ; « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » en préparation.
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

Direction générale des entreprises (DGE)

. Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique du Service des études et des statistiques industrielles pour 2007 s'inscrit dans le cadre des orientations suivantes :

- mieux répondre aux besoins des utilisateurs
- améliorer la qualité des enquêtes et leur cohérence
- participer activement, en lien avec les unités de l'Insee concernées, à la préparation du changement de nomenclatures et au programme Resane de refonte des statistiques structurelles d'entreprises
- maîtriser la charge statistique sur les entreprises
- remplir les engagements résultant des règlements européens dans son domaine de compétence.

L'année 2007 sera marquée par des travaux importants de préparation des nouvelles opérations à conduire dans le cadre du programme Resane. L'objectif est que le nouveau dispositif, articulant mieux qu'aujourd'hui le suivi fin des productions (enquêtes annuelles de branche) et la ventilation de l'activité des entreprises industrielles en branches, soit opérationnel pour les observations réalisées en 2009 sur l'année de constat 2008. Cela implique que l'ensemble des spécifications et une part importante des développements du nouveau système d'observation soit réalisée en 2007.

La mise en place de cette nouvelle architecture nécessitera également de redéfinir le partenariat entre le Sessi et les organismes professionnels agréés qui réalisent actuellement une partie des enquêtes de branche, pour le compte du Sessi.

L'année 2007 sera aussi celle de la collecte, dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise, des informations permettant de gérer au mieux le changement de nomenclatures, et notamment l'attribution, début 2008, d'un code d'activité principale pour les entreprises. Le dispositif, programmé en lien avec l'Insee et l'ensemble des services enquêteurs, doit permettre de fournir aux utilisateurs des éléments permettant de raccorder au mieux les séries en ancienne et nouvelle nomenclature.

Enfin, en 2007, le Sessi réalisera deux enquêtes spécifiques à périodicité pluriannuelle, et qui s'inscrivent toutes les deux dans le cadre de règlement européen. La première concerne la production de déchets non dangereux par les entreprises industrielles, la seconde une actualisation des principales données de l'enquête communautaire sur l'innovation, sur un champ d'entreprises réduit par rapport à l'enquête lourde menée à l'automne 2005.

En 2007, les travaux concernant l'élargissement des informations disponibles sur support électronique, notamment sur l'Internet, devraient être achevés et la quasi-totalité de l'offre de données standard devrait être accessible sur ce média.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Les enquêtes de branche

Les travaux portant sur les enquêtes de branche sont de deux natures. D'une part, ils concernent les outils de gestion et de diffusion de données de ces enquêtes ; d'autre part, à l'effort important qui a été fait au cours des dernières années en matière d'enquêtes conjoncturelles doit succéder un ensemble d'améliorations portant désormais davantage sur les enquêtes structurelles. L'objectif est ici de disposer de toute l'information nécessaire permettant de répondre de façon pleinement satisfaisante au exigence du règlement européen Prodcum.

Le Sessi a mis en œuvre un programme important de rénovation de ses procédures de traitement de l'information qui a abouti à la mise en service, en 2005, d'une nouvelle génération d'outils de gestion des données des enquêtes de branches. Cette évolution s'est poursuivie en 2006 avec la généralisation de ces nouvelles procédures à Mecastat. Les outils de diffusion des données des

enquêtes de branche seront également sensiblement modifiées en 2006. Ces nouveaux outils de gestion et de traitement devraient permettre d'accroître la qualité des données produites et d'améliorer les délais d'obtention des résultats. En 2007, la diffusion des résultats de ces opérations sur le site Internet du Sessi devrait être complète.

Suivi conjoncturel de l'activité

Après une phase d'évolution importante des enquêtes de branche qui a suivi la mise en application du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles de mai 1998, 2004 a été l'année de mise en œuvre de la base 2000 de l'IPI, qui s'appuie totalement sur les enquêtes mensuelles de branche, et l'année du fonctionnement courant de l'indice des commandes publié depuis la fin 2002. En 2006, 383 séries élémentaires sont suivies dans des enquêtes mensuelles réalisées directement par le Sessi auprès de 4 600 entreprises et représentant 82 % du poids économique de l'industrie manufacturière hors IAA ; les 18 % restant sont suivis par 121 séries élémentaires qui sont alimentées par des enquêtes mensuelles confiées à des organisations professionnelles agréées (OPA), sous tutelle du Sessi.

En 2005, le suivi mensuel de l'habillement a été modifié et renforcé par l'introduction des questions sur les productions en nombre de vêtements pour 26 produits de l'habillement. Cette modification du suivi mensuel s'est accompagnée de l'annualisation du suivi détaillé de cette branche antérieurement trimestriel.

Le fonctionnement des transmissions à l'Insee de résultats mensuels pour l'Ipi et l'Icom a donc maintenu son régime de croisière en 2005, malgré la mise en service des nouvelles applications informatiques. On assurera en 2006 ce fonctionnement régulier qui permet notamment de produire l'Ipi dans le délai de 40 jours (10 du mois m+2) et l'Icom dans le délai de 50 jours (20 du mois m+2), et de les transmettre à Eurostat dans ces délais convenus entre les États de l'Union Européenne.

Des travaux de consolidation des données collectées sont prévus en liaison avec les entreprises concernées pour les enquêtes mensuelles dans les branches de la construction navale, aéronautique et de l'armement.

En 2006, il n'y a pas eu d'évolution sensible de ces enquêtes qui ont bénéficié en 2005 de la mise en service de la 4^{ème} génération des logiciels de traitement des enquêtes et du répertoire FUL.

En 2007, afin de préparer le changement de nomenclature qui interviendra début 2008 dans les enquêtes, on prévoit de faire évoluer si nécessaire la nomenclature des produits observés en mensuel afin de pouvoir affecter chaque série élémentaire à une et une seule NAF rév.2. Ainsi Les enquêtes mensuelles portant sur 2007 seront réalisées en nomenclature adaptée afin de pouvoir produire l'IPI en anciennes et en nouvelles nomenclatures.

Suivi détaillé des productions

Les branches antérieurement suivies par des enquêtes trimestrielles, dont l'annualisation a été décidée en 2005, ont été ajoutées à l'EAB en 2006. Il s'agit des activités suivantes :

- 17-Textile
- 18-Habillement
- 20.2Z-Fabrication de panneaux de bois
- 21.2G-Fabrication d'articles de papeterie y compris la papeterie scolaire (Prodcom du 22.2C)
- 25.1-Caoutchouc
- 25.2C-Emballages en matières plastiques
- 29.5N Moules et modèles
- 34.1Z-Automobiles.

Les branches de la chimie, suivies en enquêtes trimestrielles en 2005 (le dernier trimestre 2005 sera observé en 2006 et les résultats définitifs 2005 seront terminés en fin de premier semestre 2006), seront annualisées en 2007 pour l'année de constat 2006.

On finalisera ainsi l'annualisation du suivi détaillé des productions industrielles dans les enquêtes de branche réalisées directement par le Sessi. Cette annualisation, décidée en 1996, a pu être étendue aux branches du Textile, de l'Habillement et de la Chimie après la décision prise par Eurostat d'adopter dans le règlement Prodcom, pour ces branches, cette périodicité annuelle.

Dans la suite des efforts déjà largement couronnés de succès en 2005, les objectifs 2006 seront :

- de mieux respecter les délais de fourniture à Eurostat de ces résultats Prodcom,
- de mettre en place des estimations pour les produits dont les productions ne sont pas disponibles actuellement,
- De plus on effectuera aussi un travail sur la qualité et la cohérence des données fournies, ainsi que sur la qualité des estimations faites lors de la réponse de juin.

On vise ainsi que la France soit classée parmi les pays fournissant une réponse de bonne qualité au règlement Prodcum.

Ces résultats seront établis pour fin juin pour les enquêtes annuelles réalisées directement par le Sessi, pour les enquêtes sous tutelle rénovée (Mecastat, équipementiers automobiles) et toutes les enquêtes OPA. Dans le cadre de la charte qualité, des contacts avec les OPA viseront à obtenir les résultats fin juin. Pour 2006, les produits non enquêtés ou dont les résultats ne sont pas disponibles en raison de la défaillance de l'OPA, ont été ajoutés dans l'enquête annuelle de branche directe 2005. On étudiera en 2006 la possibilité d'extrapoler les résultats observés sur les entreprises de 20 personnes et plus à l'ensemble des entreprises.

La mise en œuvre de la charte qualité, relatives aux enquêtes de branche, directes ou réalisées en partenariat avec les OPA, commencée en 2002, est maintenant entrée dans un régime de croisière, même si la collecte et l'exploitation de l'ensemble des indicateurs prévus par la charte sont encore à améliorer en 2005 et 2006. Un suivi précis et régulier des indicateurs quantitatifs prévus par la charte est réalisé en 2006.

En lien avec les travaux prévus pour un respect strict du règlement Prodcum, ces travaux pourraient amener à revoir certaines délégations, s'il apparaissait que certaines opérations restaient durablement trop éloignées des objectifs de qualité fixés pour les enquêtes de branche.

L'enquête CIS2006 sur l'innovation

Suite des quatre exercices précédents, cette enquête sera lancée à l'automne 2007, et la phase de collecte et d'exploitation se poursuivra jusqu'en juin 2008, date fixée par le règlement européen pour la fourniture des résultats. Cette enquête sera la deuxième à être réalisée dans le nouveau cadre réglementaire européen, qui prévoit un suivi biennal (au lieu de quadriennal), avec toutefois une alternance de suivi léger et de suivi plus lourd (comparable aux exercices CIS actuels). L'enquête CIS2006 est de type « suivi léger », même si l'importance de la demande au niveau européen conduit Eurostat à souhaiter un suivi régulier de type complet. Par ailleurs, pour assurer la comparabilité avec les résultats de l'enquête CIS4, cette enquête sera menée dans le cadre de la version non rénovée du manuel d'Oslo ; cependant, le Sessi souhaite expérimenter une partie du nouveau questionnaire permettant la prise en compte de la nouvelle version de ce manuel, notamment en prenant en compte les innovations de marketing et d'organisation.

L'enquête sur la production de déchets non dangereux

La France doit fournir tous les deux ans un ensemble de données sur la production de déchets, dans le cadre du règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. En conformité avec différents avis du Cnis, la coordination d'ensemble de la réponse est assurée par l'Ifen, auquel les différents services statistiques fournissent les informations nécessaires dans leur secteur d'activité. Le Sessi conduira donc à l'automne 2007 une enquête permettant d'évaluer la production de déchets non dangereux dans les établissements industriels. Cette enquête tirera pleinement partie des enseignements de l'opération menée à titre expérimental par l'Ademe en 2005 sur l'année de constat 2004 et viendra compléter les informations concernant les déchets dangereux collectée par voie administrative.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

Dans le cadre des travaux d'étude menés pour le programme RESANE, le Sessi étudiera au deuxième semestre 2006 la possibilité de produire des informations sur les immobilisations et les investissements des établissements à partir des données collectées pour l'établissement de la taxe professionnelle. Ce travail sera mené en lien avec les unités concernées de l'Insee (et notamment le département de l'action régionale), et donnera lieu en 2007, si les conclusions sont favorables, au développement d'une chaîne de traitement pérenne, pour mise en œuvre dans le cadre de RESANE.

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux liés à la révision internationale des nomenclatures

Après les travaux de définition de la nouvelle nomenclature, 2007 sera l'année de préparation du basculement, tant dans les enquêtes annuelles d'entreprises que dans les enquêtes de branche. En particulier, les données relatives à la ventilation de l'activité en branche collectées dans l'EAE seront élaborées dans une nomenclature dite intermédiaire, permettant de reconstituer à la fois l'ancienne et la nouvelle nomenclature, et permettant aussi de disposer des éléments nécessaires pour fournir les meilleures informations possibles aux utilisateurs désireux d'assurer une comparabilité des séries en ancienne ou nouvelle nomenclature.

Les travaux préparatoires à RESANE, déjà largement entamés en 2006, entreront dans leur phase de réalisation concrète en 2007. Pour le Sessi, il s'agira d'une part de préparer le dispositif devant succéder à la fois à l'enquête annuelle de branche et au volet « ventilation de l'activité en branche » de l'enquête annuelle d'entreprise, et d'autre part, en lien avec les unités concernées de l'Insee, de préparer un dispositif d'observation des données au niveau des établissements, notamment en envisageant les possibilités d'exploitation statistique des données issues des bases de la taxe professionnelle, comme décrit au paragraphe ci-dessus.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

L'Enquête annuelle d'entreprise sera lancée, en 2007 sur l'exercice 2006. L'enjeu sera avant tout de réussir l'interrogation en « nomenclature intermédiaire (cf. supra).

Les enquêtes menées auprès des établissements - l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et l'enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement (Antipol) – ne feront pas l'objet de modifications fondamentales en 2007. L'enquête Antipol 2007 (sur 2006) sera de type « léger », limité aux seules dépenses d'investissement. Ces deux enquêtes seront présentées pour une nouvelle période de cinq ans à la formation pour avis d'opportunité, et au comité du label pour avis de conformité.

Les enquêtes de branche (mensuelles, trimestrielles, annuelles) seront reconduites avec les principales modifications signalées au § 2.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

RAS

3.3 Autres travaux

RAS

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cet allègement est bien évidemment un souci constant du service, et la rénovation des statistiques structurelles (programme RESANE) y contribuera fortement.

Une étude, visant à mieux cerner les attentes des entreprises en matière de réponse aux enquêtes via Internet, ainsi que leurs motivations pour utiliser ce mode de réponse, réalisée en 2002, mettait en évidence le gain de temps qu'y trouvent la plupart des entreprises utilisant ce mode de collecte.

La réponse via Internet à l'ensemble des enquêtes de branche, mensuelle ou annuelle, est maintenant proposée aux entreprises, et le développement de ce mode de collecte est un objectif prioritaire du service. Les progrès sont réguliers, et les taux de réponse via Internet dépasse largement les 50 % pour les enquêtes mensuelles et les 30 % pour les enquêtes annuelles.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les travaux de régionalisation de l'EAE et de rapprochement entre l'EAE, les BIC et les DADS ont été poursuivis.

L'objectif est de mieux localiser l'industrie en complétant les données sur l'emploi et l'investissement déjà disponibles selon la localisation de l'industrie sur le territoire par des estimations d'autres grandeurs économiques telles que la valeur ajoutée (VA) ou l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Les décisions d'orientation prises fin 2004 ont validé la méthode proposée, qui consiste à ventiler ces grandeurs (VA ou EBE) entre les établissements de chaque entreprise sur la base d'hypothèses relatives aux dotations aux amortissements et à l'excédent d'exploitation.. Un groupe de projet a été mis en place en septembre 2005 afin de développer une chaîne de production de ces résultats localisés qui bénéficieront de traitements individualisés des difficultés les plus importantes..

Mais c'est surtout dans le développement du programme RESANE qu'interviendra une opération importante en matière d'estimation de grandeurs économiques relatives aux établissements. En effet, comme cela a été indiqué plus haut (Cf. 2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006), le Sessi étudiera au deuxième semestre 2006 la possibilité de produire des informations sur les établissements à partir des données collectées pour l'établissement de la taxe professionnelle. Ce travail donnera lieu, si les conclusions sont positives, à des développements en 2007.

En accompagnement de la mise en place des pôles de compétitivité, des données sur l'action et sur l'impact de ces pôles leur seront demandées dans une procédure administrative. Le Sessi est chargé de mettre en place une exploitation de cette information et des indicateurs de performance de ces pôles de compétitivité.

Par ailleurs, les travaux présentés au § 2.2, si leurs conclusions sont favorables, viendront améliorer grandement la connaissance locale de l'appareil productif à échéance de 2009 – 2010.

5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS). Le recensement de ces dépenses courantes a été fait en 2005, sur l'exercice 2004. En 2007, l'enquête réalisée s'intéressera donc aux dépenses d'investissement.

On peut aussi rappeler la réalisation, en 2007, d'une enquête sur la production de déchets non dangereux par les établissements industriels, présentée au § 2.1.

5.3. Aspects européens

En 2007, le Sessi poursuivra bien évidemment ses efforts pour assurer la fourniture, à partir des enquêtes mensuelles de branche, des données nécessaires à la production des indicateurs conjoncturels (IPI et ICOM notamment) dans les délais prévus par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques structurelles, le Sessi transmet à l'Insee les données préliminaires (à fournir dans un délai de 10 mois) sur l'industrie (hors IAA). Il fournit aussi à l'Insee les données sur les consommations d'énergie et les investissements anti-pollution dans l'industrie (hors IAA) tirées des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol), à transmettre à Eurostat dans le cadre du même règlement.

Le Sessi continuera également à participer aux travaux menés dans le cadre d'Eurostat autour des statistiques structurelles, de Prodcom, de la rénovation des nomenclatures et dans les domaines de l'environnement, de l'innovation, de la mondialisation (données Fats) et des petites et moyennes entreprises. Il joue également un rôle central dans l'élaboration et la coordination de la réponse de la France aux demandes d'enquêtes européennes sur certains thèmes spécifiques comme ceux relatifs à l'innovation.

Enfin, le Sessi continuera d'introduire plus systématiquement la dimension européenne dans ses produits de diffusion : études, publications, cédérom, données disponibles sur l'Internet et en interne sur les Intranets du ministère.

6. Liste des publications

Le Sessi a pour mission de porter les statistiques et les études qu'il produit à la connaissance des utilisateurs, tant internes qu'externes, grâce à des outils et des produits standard d'information. Il édite des publications et des cédéroms. Il diffuse des informations sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie.

La réalisation des publications sur support papier reste un axe central de la politique de diffusion du Sessi ("4 pages", "Chiffres clés analyse", "Chiffres clés référence", etc.).

L'orientation vers l'Internet est l'axe majeur du développement de l'offre du Sessi. En 2005 et 2006, la quasi-totalité de l'offre de données du Sessi devrait être disponible sur ce média, et téléchargeable facilement.

Liste des publications réalisées en 2005

Le catalogue complet de ces publications figure sur le site du Sessi (<http://www.industrie.gouv.fr/sessi>).

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, et ne reprend pas en particulier les publications régulières correspondant notamment aux publications des résultats des enquêtes annuelles, ou les publications régulières de conjoncture ou des différents tableaux de bord publiés semestriellement ou annuellement.

« 4 Pages »

4 Pages thématiques :

- L'emploi des femmes dans l'industrie n°200
- L'utilisation des TIC dans les entreprises n°201
- Les dépenses de publicité n°203
- La production industrielle en 2004 n°204
- La sous-traitance internationale n°205
- Les partenariats des groupes industriels n°206
- L'industrie manufacturière en 2004 n°207
- La sous-traitance industrielle n°209
- Les décisions d'achat des consommateurs n°210
- Collaborer pour innover n°212
- Les entreprises industrielles et l'organisation en groupes (à venir)
- Rapport CPCI 2005 (à venir)

4 Pages sectorielles :

- Le machinisme agricole n°202
- La filière béton n°208
- Traitement et revêtement des métaux n°210
- La chimie de base (à venir)

Supplément conjoncture

Quatre notes de conjoncture en mars, juin, septembre, décembre

Chiffres clés analyse

- L'industrie française
- L'industrie dans les régions (à venir)
- La mondialisation

Chiffres clés référence

Les résultats de l'enquête sur les relations interentreprises (Erie)

Les résultats définitifs de l'EAE

Production industrielle (hors série) pour les salons : Synthèses sectorielles chiffrées :

- La mode
- La carrosserie industrielle
- La sous-traitance industrielle
- Les fournisseurs de la construction
- La plasturgie et le caoutchouc industriel
- Les fournisseurs de l'automobile
- Les Tic

Hors collection

L'état de l'industrie (rapport CPCI)

Cédéroms

- Sessi entreprises
- Sessi régions

Liste des publications (papier et / ou Internet) envisagées en 2006

« 4 Pages » envisagés, papier et Internet

Une quinzaine seront réalisés en 2006, parmi ceux proposés ci-dessous.

« 4 Pages » qui accompagnent une mise en ligne de tableaux de données

- Enquête Immatériel.
- Premiers résultats de l'EAE 2005
- Premier résultats de CIS4.
- Concentration dans l'industrie
- Diversification des activités dans les entreprises localisées en France
- Valorisation des tableaux EAE sur l'APE des établissements : poids des établissements industriels dans les entreprises industrielles, voire remonter jusqu'au niveau groupe....
- Valorisation EACEI
- Valorisation Antipol
- Valorisation de l'enquête COI-Tic
- Valorisation de l'enquête EPCVM (les ménages et les Tic)
- Valorisation de la diffusion des enquêtes de branche avec indicepro.
- La production industrielle en 2004
- Quatre notes de conjoncture mars, juin, septembre, décembre

« 4 Pages » multi-sources.

- L'objectif de Lisbonne
- Lien entre performance des entreprises et utilisation des Tic.
- L'impact des mutations économiques dans les régions.
- Les créations d'emplois dans l'Industrie.
- Les entreprises de moins de 20 salariés dans l'industrie.
- Performances et réseaux d'entreprise / sous-traitance.
- Rapport CPCI 2006

« 4 Pages » sectoriels

- Le marché pharmaceutique en France.
- Le verre
- Le décolletage
- L'industrie du luxe
- Les cosmétiques et parfums

Ouvrages « Référence », papier et Internet

Rapport CPCI et l'Industrie en France

Les dossiers envisagés porteront sur :

- La structure de la population d'entreprises en fonction de leur taille. Lien entre la capacité à exporter et la taille de l'entreprise. Est-il optimal d'inciter les entreprises à se regrouper pour mieux exporter ?
- L'impact du coût des transports dans le processus de délocalisation des activités industrielles.

Recueil d'études sur l'EAE

Ouvrages « Analyse », papier et Internet

- Les entreprises selon l'origine du capital
- La gestion de l'immatériel

Les « Synthèses sectorielles chiffrées »

Quatre synthèses sectorielles chiffrées sont prévues pour 2006 : « Le textile en chiffres », « La sous-traitance en chiffres », « Le bois en chiffres » et « L'emballage en chiffres », la parachimie.

En quelques chiffres

Les publications récentes en quelques chiffres (L'industrie, l'industrie dans les régions évolueront vers des fiches de la rubrique « L'essentiel à savoir » sur Internet, fiches imprimables.

Sur le net seulement

Résultats détaillés de l'EACEI, d'Antipol, de l'EAE, des enquêtes de branche, des enquêtes thématiques. La partie sectorielle de « L'industrie en France ».

7. Récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête annuelle d'entreprise (EAE) Premiers résultats : juillet n+1 Résultats définitifs : décembre n+1	Sessi		Permanent
Enquêtes de branches, mensuelles, trimestrielles, annuelles (IPI, Icom, Prodcum)	Sessi		Permanent
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	Sessi		Permanent
Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)	Sessi		Permanent, tous les trois ans investigation sur les dépenses courantes
Enquêtes thématiques	Sessi		A priori à un rythme annuel, en coordination avec les autres services enquêteurs et dans un cadre européen ; les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité 2006 : achats de service par les entreprises industrielles 2007: CIS2006 (Community Innovation Survey enquête communautaire sur l'innovation, version légère) 2007 : enquête sur la production de déchets non dangereux par les établissements industriels
Travaux sur le devenir de l'EAE : - échantillonnage dans l'EAE - stratégie « petites entreprises » - données administratives en substitution aux données statistiques	Sessi		Travaux méthodologiques préparatoires à RESANE
Elaboration d'une stratégie permettant une plus grande complémentarité EAE/enquêtes de branches (ventilation du chiffre d'affaires)	Sessi		Prise en compte explicite de cet objectif dans le nouveau dispositif d'observation conçu dans le cadre de RESANE
Travaux en lien avec les groupes d'entreprises : - ventilation des statistiques d'entreprises selon la variable groupe - observation de quelques variables directement au niveau groupe - profilages de quelques groupes pour redéfinir des unités entreprises - mise à disposition de statistiques nouvelles et régulières sur la mondialisation de l'économie - travaux préparatoires à la constitution d'un répertoire de groupes	Sessi		En continu, en étroite collaboration avec l'Insee, publications sur ce thème en 2006

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Suivi de la démarche qualité pour les enquêtes de production	Sessi		En continu, rapports annuels et comptes rendus réguliers au comité du label du Cnis ; En 2006, suivi plus régulier des indicateurs quantitatifs prévus par la charte
Refonte du répertoire Ful (projet Ful4)	Sessi		Première mise en production au début 2005
Refonte des logiciels de traitement et de diffusion des enquêtes de production (projets EB4, Visas-EB, Adopa et StatEB)	Sessi		Premières mises en production au début 2005
Mise en fonction d'un serveur de nomenclatures (projet nomenclatures)	Sessi		Relance du projet fin 2006, des moyens pouvant être dégagés à cette date
Régionalisation des EAE	Sessi		En continu, rapport d'étape publié en 2003 et 2004 ; première fourniture de données prévues en 2007
Révision des nomenclatures (échéance 2007)	Sessi		En continu ; réalisation des travaux préparatoires au changement en 2007

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'énergie

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de l'énergie sont gérées en France par les pouvoirs publics : l'Observatoire de l'énergie (OE), au sein de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP), du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, est chargé, entre autres, de rassembler et de diffuser les informations nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de la politique énergétique française. Ce service interministériel est doté d'un Conseil d'Orientation, présidé par le Ministre chargé de l'énergie, dont les membres représentent l'ensemble des acteurs économiques et des institutionnels.

Le dispositif d'information sur les statistiques énergétiques a connu ces dernières années des évolutions importantes, particulièrement pour s'adapter à un contexte d'ouverture des marchés de l'énergie qui suscite une demande croissante de statistiques : d'une part, les nouveaux acteurs du marché revendiquent une transparence des conditions d'exercice de la concurrence et, d'autre part, les organisations internationales, particulièrement l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et la Commission européenne, demandent de plus en plus d'indicateurs en rapport avec l'énergie pour une meilleure visibilité des marchés. Dans ce nouveau contexte, l'appareil statistique s'efforce, dans la mesure du possible, de répondre à ces nouveaux besoins.

L'appareil statistique français sur l'énergie est géré en étroite collaboration avec les organisations internationales, notamment Eurostat et l'AIE, qui disposent, de manière alternée, d'un représentant au Conseil d'Orientation de l'Observatoire.

Enfin, d'autres enquêtes statistiques sont effectuées dans le domaine de l'énergie mais relèvent de divers services enquêteurs, dont le Sessi et le Scees. Elles ne figurent donc pas dans le présent avant-projet de programme de l'Observatoire de l'énergie. Néanmoins, celui-ci attache une grande importance au maintien d'un appareil statistique efficace sur l'énergie en France, particulièrement du fait de la transposition en droit français des directives européennes sur le marché intérieur de l'électricité et sur celui du gaz, de l'engagement de la France au niveau européen à stabiliser ses émissions de CO₂ entre 1990 et 2010, ainsi que, plus généralement, de la tendance croissante de la Commission à légiférer en s'appuyant sur des objectifs quantifiés.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Adaptation légère du questionnaire « Productions d'électricité » au développement de la cogénération et au besoin de mieux en connaître les caractéristiques (art. 10 de la directive européenne 2004/8 du 11 février 2004).

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Afin de se rapprocher des usages internationaux, un changement de méthodologie dans le bilan énergétique de la France a été effectué depuis 2002. Ce travail devrait se poursuivre en coopération avec les organisations internationales. Des efforts sont par ailleurs consentis pour répondre aux nouvelles demandes émanant de ces organisations et pour une amélioration continue de la qualité des statistiques sur l'énergie et ce, dans la limite des moyens disponibles.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

L'Observatoire de l'Énergie réalise les enquêtes statistiques suivantes :

- l'enquête sur les prix du gaz et de l'électricité auprès des consommateurs finaux professionnels. Cette enquête est exécutée dans le cadre de la loi n° 93-914 du 19 juillet 1993 portant transposition de la directive du Conseil (CEE) n° 90-977 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Les modalités d'application de la loi ont été définies par le décret n° 94-804 du 13 septembre 1994. La répartition des consommateurs et des volumes par catégorie de consommateurs sera collectée en 2006 (ces données sont observées tous les deux ans).
- l'enquête annuelle de branche sur les productions d'électricité (NAF 40.1A). Cette enquête permet entre autres de répondre à divers questionnaires internationaux, dont ceux de l'AIE et d'Eurostat, qui se présentent sous forme de bilans emploi ressource de l'électricité et des autres combustibles, avec un éclairage particulier donné à la production d'électricité (et de chaleur pour la cogénération) à partir de combustibles. Cette enquête est la seule à interroger les petits producteurs, capables de fournir une puissance d'appoint non négligeable. Elle est essentielle à l'évaluation de la sécurité d'approvisionnement électrique de la France dont les pouvoirs publics souhaitent disposer périodiquement afin d'éviter les pannes généralisées connues par certains pays en 2003.
- l'enquête annuelle de branche sur la « Statistique de l'industrie gazière » (NAF 40.2A et 40.2C). Dans son domaine, cette enquête a les mêmes finalités que celle sur l'électricité précitée.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

RAS

5. Aspects particuliers du programme 2007

Les enquêtes gaz et électricité permettent d'établir des statistiques régionales utiles aux nouveaux schémas de services collectifs de l'énergie ainsi que des statistiques nationales d'émissions de gaz à effet de serre et de gaz polluants.

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail sur les statistiques et l'information économique sur l'énergie dans les régions a été créé en 2003, impliquant tous les acteurs concernés (DRIRE, ADEME, Conseils régionaux et Observatoires régionaux de l'énergie), pour notamment favoriser l'harmonisation de l'usage des méthodes de statistiques énergétiques au niveau local.

5.2. Aspects « environnement »

RAS

5.3. Aspects «européens »

L'OE est le correspondant national des organismes internationaux compétents en matière de statistiques énergétiques (Agence Internationale de l'Energie, Commission Européenne, ONU, Conseil Mondial de l'Energie, etc.). Il répond à ce titre répond à de nombreux questionnaires internationaux obligatoires mensuels et annuels imposés par l'AIE (OCDE), l'ONU et Eurostat :

- indicateurs d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz,
- contribution indirecte au questionnaire statistique sur charte de l'énergie,
- bilans mensuels pour plusieurs énergies, bilans annuels pour toutes (charbon et gaz industriels, pétrole, gaz naturel, électricité, énergies renouvelables),
- efficacité énergétique,
- et certain des indicateurs structurels.

Outre la réponse à ces demandes régulières d'informations statistiques, la France veille à s'impliquer dans différents travaux internationaux, dont on peut citer :

- Pétrole : poursuite de la collecte de données dans le cadre de l'initiative JODI (Joint Oil Data Initiative) visant à établir la « transparence des données sur le pétrole », en application de résolutions du Forum International sur l'Énergie d'Osaka. Préparation d'un exercice de « crise » dans le cadre de l'AIE ;
- Prospective : particulièrement pour répondre à une exigence de l'AIE, la France a mis en place un scénario énergétique « tendanciel » ;
- Prix de l'électricité et du gaz : mise en place par une « task-force » à laquelle il participe d'un test pour une refonte de l'enquête d'Eurostat, en liaison avec les professionnels concernés, pour tenir compte d'un nouveau contexte de libéralisation des marchés ;

L'OE participe également aux autres groupes de travail européens suivants :

- « indicateurs d'efficacité énergétique » (Eurostat)
- « comité des statistiques de l'énergie » (Eurostat)
- « groupe des experts économistes de l'énergie » (DGTREN)

6. Liste des publications

Les résultats des enquêtes sur les prix sont publiés par l'OE chaque semestre, ainsi que, sous une autre forme, par EUROSTAT. Les publications d'EUROSTAT relatives au programme d'enquêtes de 2002 et 2003 sont à ce jour :

- « Collection ES-4D » :

- . Prix de l'électricité 1990-2005, non compris les résultats de juillet 2005 (manuscrit 11/05),
- . Prix du gaz 1990-2005, non compris les résultats de juillet 2005 (manuscrit 11/05).

- « Statistiques en bref » Energie et industrie :

- . n° 2005/2 : prix de l'électricité pour l'industrie au 1er janvier 2005 ;
- . n° 2005/4 : prix du gaz pour l'industrie au 1er janvier 2005 ;
- . n° 2007/1 : prix du gaz pour les ménages et l'industrie au 1er juillet 2005 ;
- . n° 2007/4 : prix de l'électricité pour les ménages et l'industrie au 1er juillet 2005 ;

Les résultats de l'enquête sur la production d'électricité ont été publiés dans la brochure « **Production-distribution de l'énergie électrique en France en 2000-2003** », MINEFI/ DGEMP, septembre 2005.

Ceux de l'enquête sur la « Statistique de l'industrie gazière en 2004 » ont été publiés dans la brochure « **Statistiques 2004 de l'industrie gazière en France** », MINEFI/ DGEMP, décembre 2005.

Par ailleurs, et afin de compléter son dispositif de restitution de l'information sous forme de diffusion papier et l'organisation de séminaires et colloques, l'Observatoire de l'énergie a mis en place une base de données « PEGASE » sur Internet et ce, depuis 2003.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elaboration d'indicateurs d'efficacité énergétiques	Observatoire de l'Energie		Demande européenne. Une directive est en préparation pour des indicateurs encore plus complexes	Achevé et mis en place depuis 2000
Suivi des énergies renouvelables	Observatoire de l'Energie		Directive européenne 2001/77 du 27/09/01.	Achevé et mis en place fin 2004
Suivi des marchés ouverts de l'énergie	Observatoire de l'Energie		Demande européenne.	Achevé et mis en place depuis 2001
Suivi de la cogénération	Observatoire de l'Energie		Directive européenne 2004/8 du 11/02/04	En cours
Projet de suivi des prix de l'électricité et du gaz	Observatoire de l'Energie		Directive européenne en projet, en vue d'établir des statistiques par catégorie fine de clientèle	Test en cours

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Secrétariat Général

. Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

Les actions statistiques du Scees menées en 2006 et celles proposées pour 2007 s'articulent autour des quatre grands axes structurant le programme à moyen terme 2004-2008 dans le domaine des IAA. Certaines opérations avancent toutefois moins rapidement qu'il était prévu, du fait notamment de l'alourdissement de la charge.

a) La participation aux opérations transversales menées au sein du système statistique d'entreprise mobilisera fortement le Scees en 2007.

Le Scees participera à la préparation de la refonte des statistiques annuelles d'entreprise, programme RESANE mené sous la coordination de l'Insee. En 2006 et 2007, il sera notamment associé aux phases de spécification, préalables au regroupement des opérations actuelles que sont l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), le système unifié des statistiques d'entreprise (SUSE) et le système intermédiaire d'entreprises (SIE).

Il continuera également de contribuer activement aux travaux de révision des nomenclatures d'activité et de produits coordonnés par l'Insee. Suite à la validation de la structure détaillée des nomenclatures durant l'année 2006, l'année 2007 permettra d'entrer, en collaboration avec l'Insee, dans une phase plus active des travaux de préparation du changement, de nombreuses applications informatiques étant potentiellement affectées par ces évolutions.

Il sera également associé aux phases de préparation et d'exploitation des enquêtes thématiques intersectorielles devant se dérouler en 2007. Il s'agit d'une part de l'enquête « légère » communautaire sur l'innovation technologique, dont la collecte sera assurée de façon centralisée par le Sessi, d'autre part de l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), dont la collecte réalisée par l'Insee aura lieu début 2007. Il s'agit enfin de l'enquête sur la production de déchets dans l'industrie dont la collecte, sur le champ des industries agricoles et alimentaires et des scieries, hors déchets organiques, sera assurée également par le Sessi dans la deuxième moitié de 2007.

b) Afin de mieux satisfaire la demande européenne dans ce domaine, le Scees a amélioré à compter de 2006 la couverture des enquêtes sur les dépenses en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Cet effort sera poursuivi les années suivantes.

En application du nouveau règlement européen sur les statistiques sur les déchets, un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'Ifen, a été mis en place afin de transmettre la première réponse attendue pour juin 2006. La seconde fourniture d'information portant sur l'année de constat 2006 est attendue pour juin 2008. Elle s'appuiera pour les industries agricoles et alimentaires sur l'exploitation de déclarations administratives pour la partie déchets dangereux, sur des résultats d'enquête pour la partie déchets banals et sur des sources mixtes (professionnelles, ratios techniques...) pour le volet déchets organiques.

c) L'amélioration de la qualité de la production statistique continuera de constituer un élément important des travaux menés en 2007 avec un axe majeur concernant les enquêtes de branche. Les efforts accomplis par les organisations professionnelles et par le Scees devront se poursuivre afin de tenir le cap de la qualité. Il faudra en particulier veiller à consolider le respect de l'échéance de publication à 40 jours de l'indice de la production industrielle ainsi qu'à tenir les délais de la fin du mois de juin (n+1) pour une transmission à Eurostat de l'ensemble des séries relevant du règlement Prodcum.

Par ailleurs, l'élargissement progressif aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles des confrontations inter-sources, qui devrait être initié en 2006 au lieu de fin 2005 comme escompté initialement, se poursuivra permettant de renforcer la cohérence des résultats statistiques.

La recherche d'une meilleure représentativité de l'indice de la production industrielle sera confirmée. Après l'initialisation en 2005 de nouvelles séries dans le domaine du café, des légumes transformés, des pâtes préparées et des industries alimentaires diverses, un effort particulier concernera le domaine de la transformation du poisson pour lequel des travaux exploratoires seront menés en 2007. L'effort engagé afin de transmettre les lignes Prodcom encore incomplètes considérées comme prioritaires par Eurostat sera renforcé afin notamment d'améliorer la qualité des informations estimées.

La confection d'un rapport type en fin d'enquête pour l'enquête annuelle d'entreprise continuera d'être réalisée selon les recommandations faites par l'Insee dans ce domaine.

Il est par ailleurs prévu de renouveler en 2007 l'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

Le Scees suivra avec attention les expérimentations de profilage engagées au sein du système statistique d'entreprise visant à redéfinir au sein de grands groupes des périmètres de consolidation plus pertinents sur le plan économique que les unités légales habituelles.

d) La fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs couvre notamment l'amélioration des prestations du Scees en matière de diffusion et d'accès à l'information. Ainsi, la rénovation du site internet Agreste engagée en 2006 facilite l'accès aux informations sur les IAA avec notamment l'introduction d'un accès thématique. Les informations disponibles, actuellement majoritairement centrées sur l'enquête annuelle d'entreprise, seront progressivement élargies à l'ensemble des autres données d'enquêtes menées par le Scees dans ce domaine. Un cédérom enrichi sur l'enquête annuelle d'entreprise diffusé à compter de l'année 2006 complète ce dispositif.

L'exploitation annuelle des données comptables issues des déclarations Bic en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise bénéficie désormais de l'automatisation des procédures de publication permettant de réduire les délais de mise à disposition de l'information soit fin (n+2) pour l'année n.

Cet axe de travail couvre également la mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte. Une expérimentation de collecte par internet démarre mi-2006. Elle concerne dans une première étape une enquête mensuelle directe avec pour objectif l'élargissement progressif à compter de 2007 à l'ensemble des enquêtes de branche mensuelles gérées par le Scees.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Une enquête intersectorielle sera réalisée dans le **domaine de l'innovation technologique** en 2007. Elle sera limitée au secteur industriel, industries agricoles et alimentaires incluses, et concernera les seules entreprises de 50 salariés et plus. La collecte sera centralisée par le Sessi. Le questionnement de cette enquête reprendra les principaux thèmes de l'enquête de 2005 (dite CIS4) sur un mode allégé afin de répondre au règlement européen qui prévoit une interrogation biennale dans ce domaine avec un questionnement simplifié, une fois sur deux. Le Scees participera aux phases de préparation et d'exploitation de cette enquête.

Le Scees participera également à la conception et à l'exploitation de **l'enquête thématique intersectorielle sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)** dont la collecte, réalisée par l'Insee, devrait se dérouler début 2007. Cette opération s'inscrit dans un dispositif pluriannuel couvrant la période 2005-2009 visant à répondre au règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Dans le cadre de ce programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise). Chaque année un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové annuellement pour une part minoritaire en restant de taille constante. Pour l'année de constat 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Le Scees participera aux phases de préparation et d'exploitation de cette enquête.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'Ifen, a été mis en place en 2005 pour produire la première réponse française attendue pour juin 2006. Il s'appuie sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux Drire, et sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels. Parallèlement une réflexion méthodologique en concertation avec l'Ifen, le Sessi, l'Insee et l'Ademe a été mise en place sur les évolutions souhaitables de ce dispositif afin de répondre de façon pérenne au règlement européen, l'ensemble des options concernant l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations, étant ouvert afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les établissements. Pour le Scees, la seconde fourniture de statistiques sur les déchets concernant l'année de constat 2006 devrait à nouveau s'appuyer sur des sources administratives pour le volet déchets dangereux, sur l'enquête menée par le Sessi pour la partie déchets banals et sur une expertise menée en collaboration avec l'Ademe pour les aspects concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires.

Il est prévu de renouveler en 2007 **l'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme**. Cette enquête a été mise en place dans les années soixante-dix, et réalisée la dernière fois en 2004. Les résultats en sont particulièrement utiles pour mesurer l'importance des débouchés que constituent les fabricants d'aliments pour de nombreux produits d'origine agricole, et pour établir les bilans ressources-emplois par produits coordonnés par Eurostat. Ils servent également à caler un modèle annuel du Scees de simulation des incorporations en fonction des prix relatifs des produits (voir [fiche de demande d'avis d'opportunité](#)).

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

L'amélioration de la **qualité des enquêtes** continuera d'être en 2007 un axe de travail prioritaire. Les efforts en matière de renforcement de l'exhaustivité des fichiers de lancement, de réduction des délais, de cohérence des résultats, temporels ou intersources, seront poursuivis. Ils s'inscriront notamment dans le cadre de **la charte de qualité des enquêtes de branche dont une troisième évaluation** sera présentée devant le Comité du Label du Cnis dans le courant de l'année 2008.

La poursuite des efforts accomplis par le Scees et les organisations professionnelles doit permettre de consolider le respect de l'échéance de publication à 40 jours de l'indice de la production industrielle conformément aux accords intervenus entre Etats membres. Parallèlement, l'objectif d'une meilleure représentativité de cet indice sera poursuivi par la recherche de nouvelles séries dans des domaines encore mal couverts. Après l'intégration en 2005 de nouvelles séries dans le domaine du café, des légumes transformés, des pâtes préparées et des industries alimentaires diverses des investigations complémentaires seront menées dans le domaine de la transformation du poisson en 2007.

Le travail particulier engagé dans le domaine des enquêtes Prodcom pour résoudre le problème des données manquantes considérées comme prioritaires par Eurostat sera poursuivi et consolidé en 2007 pour des lignes encore incomplètes ou estimées en 2006.

Ces efforts bénéficieront du déploiement de l'ensemble des fonctionnalités de la base sectorielle Rébus ainsi que de l'application de stockage et de traitement des données individuelles et agrégées des enquêtes de branche Séries. L'élargissement progressif aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles du rapprochement des résultats statistiques entre enquêtes de branche et enquête annuelle d'entreprise sera poursuivi après une première expérimentation menée au deuxième semestre 2006, au lieu de 2005 comme espéré initialement.

L'enquête sur les prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture (IPCI) est réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises commercialisant des produits utilisés par les agriculteurs dans leur activité de production (semences et plants, engrais et amendements, produits de protection des cultures, aliments des animaux,...). Elle est à la base de l'élaboration par l'Insee de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa), pour sa partie biens et services courants. Des indices régionaux sont également calculés par le Scees, en appliquant des pondérations régionales aux indices élémentaires nationaux.

En 2006, une enquête spécifique qualifiée de préliminaire au rebasement « lourd » de 2005, doit permettre de fournir les éléments nécessaires à l'actualisation de l'échantillon enquêté et des séries suivies ainsi qu'au calcul de nouvelles pondérations utilisées pour le rebasement 2005 de l'Ipampa en 2008 ou 2009. L'enquête courante 2007 portera donc sur un échantillon partiellement renouvelé avec des séries de produits actualisées.

L'appariement entre l'enquête sur les **liaisons financières** et l'enquête annuelle d'entreprise sera renouvelé afin d'estimer comme chaque année le poids des groupes au sein des industries agricoles et alimentaires.

L'étude engagée sur la détermination d'un **périmètre coopératif élargi** englobant les coopératives agricoles et l'ensemble de leurs filiales mobilisant les données des EAE et de l'enquête « liaisons financières » de l'Insee pourra être élargi au secteur de la commercialisation en gros, seules le champ des IAA ayant été traité jusqu'à présent.

Le Scees continuera de participer activement aux travaux de révision 2007 des **nomenclatures d'activités et de produits** coordonnés par l'Insee. Suite à la validation de la structure détaillée des différentes nomenclatures d'activité et de produits en 2006, l'année 2007 permettra d'entrer, en collaboration avec l'Insee, dans une phase plus active des travaux de préparation du changement, de nombreuses applications informatiques étant potentiellement affectées par ces évolutions. En particulier, la mise en œuvre en 2007 de l'EAE sur la base d'une nomenclature d'activité suffisamment détaillée, intitulée nomenclature intermédiaire, permettra à la fois de fournir au système statistique d'entreprise la ventilation du chiffre d'affaires des entreprises interrogées en ancienne et en nouvelle nomenclature et à Sirene les activités principales des entreprises en nouvelle nomenclature. L'élaboration de cette nomenclature intermédiaire dès l'année 2006 devra notamment prendre en compte la création pour les IAA d'une classe sur les plats préparés transversale à la nomenclature actuelle. Par ailleurs, en ce qui concerne l'indice de la production industrielle, un point détaillé sera fait au second semestre 2006 pour identifier les branches les plus affectées par le changement de nomenclature. Il s'agira notamment d'identifier les séries à éclater ou regrouper entre plusieurs activités afin de tester en 2007 un dispositif de collecte en nouvelle et ancienne nomenclature.

Une opération de **collecte des données d'enquêtes auprès des entreprises via internet** dans le cadre de la rénovation des outils de traitement des enquêtes de branche doit être mise en production mi-2006 pour l'enquête mensuelle de branche sur la charcuterie gérée directement par le Scees. Après la phase de rodage de ce dispositif, un élargissement est programmé à compter de 2007 à l'ensemble des enquêtes mensuelles de branches gérées directement par le Scees.

En matière de **diffusion**, les principaux résultats de l'EAE et des enquêtes de branche sont accessibles sur le site [Agreste](#). Cette information sur les IAA est désormais facilitée par un accès thématique sur le nouveau site Agreste ouvert depuis le premier semestre 2006. Un serveur de fichiers permet également aux utilisateurs de bâtir eux-mêmes leurs tableaux de données en ligne sur la base d'informations en provenance de l'enquête annuelle d'entreprise. Cette offre d'informations statistiques s'enrichira progressivement de données en provenance de l'ensemble des enquêtes menées par le Scees dans le domaine des industries agricoles et alimentaires. Un cédérom contenant les résultats de l'EAE est diffusé depuis 1998. Après une première amélioration apportée en 2005 portant notamment sur les formats de fichiers disponibles et sur la présentation des données, une seconde amélioration en 2006 permet désormais aux utilisateurs de composer eux-mêmes leurs tableaux de données.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquête annuelle d'entreprise

Le Scees participera aux travaux coordonnés par l'Insee sur la réforme annoncée des statistiques annuelles d'entreprise concernant en particulier l'impact sur le mode de collecte d'une utilisation accrue des sources administratives et fiscales. Il travaillera en tant que de besoin aux plans d'urbanisation des différents processus. Il contribuera également à la préparation du changement de nomenclatures qui devrait conduire à certains aménagements dans la mise en œuvre de l'enquête annuelle d'entreprise à partir de l'année de constat 2006. Le questionnaire devra ainsi comporter des questions permettant une double codification en ancienne et nouvelle nomenclature.

La gestion des petites entreprises a été automatisée. Ces unités qui représentent environ un tiers de la population enquêtée ne dépassent pas un dixième du chiffre d'affaires et des effectifs de chaque secteur. Cette adaptation de l'organisation du travail permet de consacrer davantage de temps au traitement des entreprises plus importantes et de tenir au mieux l'objectif prioritaire de respect des délais de sortie des résultats : résultats rapides sur quelques variables en juillet, résultats préliminaires demandés par le règlement sur les statistiques structurelles en octobre. On visera de nouveau la mise à disposition des résultats définitifs en fin d'année sachant que cet objectif a été atteint pour l'exploitation de l'enquête annuelle 2004 transmise fin 2005.

L'architecture complexe de l'enquête annuelle d'entreprise a représenté une charge de travail particulièrement importante dans le domaine de la maintenance informatique en 2005-2006 en raison d'un changement des versions du compilateur et du système de gestion de bases de données Oracle. Ces opérations devraient être achevées en fin d'année 2006. Toutes les fonctionnalités prévues par le passage à la quatrième génération devraient être opérationnelles en 2006 après l'intégration du nouveau module de traitement des données agrégées. Le bilan qualité annuel réalisé sur la base du modèle établi par l'Insee prendra en compte au mieux les préconisations d'amélioration proposées par la division en charge des enquêtes annuelles d'entreprise.

3.2 Enquêtes de branche (y compris Prodcum)

La liste des enquêtes de branche est fournie en annexe.

Certains ajustements sur les enquêtes déléguées aux organisations professionnelles agréées ne sont pas à exclure, en lien avec la procédure de révision des visas et celle de toilettage des agréments qui doit se poursuivre en 2007.

3.3 Enquête annuelle sur les consommations d'énergie

Conformément au dispositif présenté au Comité du Label en 2000, seront interrogés en 2007 uniquement les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités. Un passage devant le Comité du label est programmé en 2006 dans le cadre de la révision quinquennale concernant les opérations permanentes (Voir [fiche pour demande d'avis d'opportunité](#)).

3.4 Enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement

L'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement sera de nouveau centrée en 2007 sur les seuls investissements donc avec un questionnaire réduit à un recto-verso. Limité jusqu'en 2005 aux seuls établissements industriels de 100 salariés et plus, le champ d'interrogation de cette enquête devrait, comme en 2006, être étendu par sondage aux établissements de taille inférieure. Un passage devant le Comité du label est programmé en 2006 dans le cadre de la révision quinquennale concernant les opérations permanentes (Voir [fiche pour demande d'avis d'opportunité](#)).

3.5 Travaux sur les données comptables issues des déclarations BIC

L'exploitation annuelle des données comptables issues des déclarations BIC en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise devrait continuer de bénéficier de l'automatisation des procédures de publication permettant de réduire les délais de mise à disposition de l'information.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Des simplifications de questionnaires continueront d'être recherchées avec les organisations professionnelles agréées suite à la procédure de révision des agréments poursuivie en 2007 ainsi que dans le cadre de l'attribution annuelle des visas.

L'exploitation des sources administratives (fichiers fiscaux Bic) permet d'enrichir l'information disponible sans charge supplémentaire pour les entreprises.

Par ailleurs, le Scees continuera son action pour alléger la charge statistique des entreprises, selon les orientations du Cnis, et particulièrement celles de l'exercice moyen terme 2004-2008 devant conduire à une utilisation accrue des sources administratives.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les **dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement** concernait les établissements de 100 salariés et plus jusqu'à l'année 2005. L'application pleine du règlement structurel sur les entreprises a conduit le Scees à adopter une nouvelle stratégie d'observation à compter de l'année 2006 afin d'abaisser le seuil d'interrogation en complétant l'enquête actuelle par une interrogation par sondage pour les unités de moins de 100 salariés.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'Ifen, a été mis en place en 2005 pour produire la première réponse française attendue pour juin 2006. Il s'appuie sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux Drire, et sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels. Parallèlement, une réflexion méthodologique en concertation avec l'Ifen, le Sessi, l'Insee et l'Ademe a été mise en place sur les évolutions souhaitables de ce dispositif afin de répondre de façon pérenne au règlement européen, l'ensemble des options concernant l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations étant ouvert afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les établissements. Pour le Scees, la seconde fourniture de statistiques sur les déchets concernant l'année de constat 2006 devrait à nouveau s'appuyer sur des sources administratives pour le volet déchets dangereux, sur l'enquête menée par le Sessi pour la partie déchets banals et sur une expertise menée en collaboration avec l'Ademe pour les aspects concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires.

5.3. Aspects européens

La réglementation européenne encadrant la production statistique du Scees dans le domaine des IAA s'est enrichie en 2002 d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles concernant des nouvelles variables environnementales ainsi que d'un règlement 2150/2005 concernant la fourniture de statistiques sur les déchets applicable à compter de l'année de référence 2004.

Concernant le règlement Prodcom, une très grande partie des produits demandés par Eurostat ont été transmis sous forme de résultats provisoires sur 2004 fin juin 2005. L'objectif pour 2007 est de tenir à nouveau ce calendrier en complétant la liste des produits transmis lors de ce premier envoi par des produits jugés prioritaires par Eurostat, le respect du règlement d'une transmission exhaustive de résultats définitifs dès juin n+1 étant très difficile à réaliser.

En matière de statistiques structurelles, les résultats préliminaires de l'EAE ont été envoyés à Eurostat fin octobre 2005 pour l'exercice 2004 conformément aux dispositions des textes en vigueur. Les données sur les consommations d'énergie et celles sur les investissements destinés à protéger l'environnement seront disponibles au printemps 2006 pour l'année 2004.

Les efforts menés par les organisations professionnelles et le Scees dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche devraient permettre de respecter les délais de fourniture des résultats des enquêtes mensuelles pour une publication de l'indice de la production industrielle à 40 jours afin de respecter les engagements pris entre Etats membres et repris dans la réglementation du règlement sur les statistiques conjoncturelles.

Les statistiques de l'innovation collectées par les enquêtes dites « CIS » (Community Innovation Survey) s'appuient désormais sur un cadre européen instauré par la décision n°1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil et par le règlement CE n° 1450/2004 de la Commission qui définit les modalités de mise en oeuvre. Le Scees participera dans ce cadre aux phases de préparation et d'exploitation de l'enquête « légère » sur l'innovation dont la collecte sera centralisée par le Sessi pour

l'ensemble de l'industrie manufacturière au cours du second semestre 2007. L'enquête sur les nouvelles technologies de l'information dont la collecte sera réalisée par l'Insee sur l'ensemble du champ sectoriel, début 2007, permettra de répondre à la demande d'Eurostat dans le cadre du règlement n° 808/2004 du Parlement et du Conseil sur les statistiques communautaires sur la société de l'information. Le Scees participera aux phases de conception et d'exploitation de l'enquête.

Enfin, le Scees continue de participer au groupe de travail « Statistiques lait et produits laitiers » d'Eurostat. La Décision de la Commission portant dispositions d'application de la nouvelle Directive laitière 2003/107/CE, en date du 18 mars 2005, élargit les statistiques laitières au contenu en protéines des principaux produits laitiers ainsi qu'aux quantités régionales de lait de vache produit par les exploitations, informations qui faisaient jusque-là l'objet d'un *gentleman's agreement*.

6. Liste des publications

EAE 2004

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n°166, juillet 2005.
- Résultats détaillés : IAA Résultats sectoriels et régionaux : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 138, février 2006, publication accompagnée d'un cd-rom.
- Coopération agricole : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n°140, mars 2006.

EAE et fichiers fiscaux 2003

- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE 2003, 2004 et fichiers fiscaux 2002 et 2003) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 139, février 2006.
- IAA (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2002, 2003) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître, juillet 2006.

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie 2005

- Résultats détaillés : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n°133, octobre 2005.

Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement 2001

- Agreste primeur n°176, mars 2006

Enquêtes de production 2004

- Production des IAA en 2004, enquêtes de branche et statistique Prodcom : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", n° 136, décembre 2005
- Récolte de bois et production de sciages en 2004 : "Agreste Chiffres et données" à paraître, juin 2006.

Enquêtes laitières 2004

- Résultats mensuels Onilait-Scees : « Agreste Conjoncture lait et produits laitiers ».
- Résultats détaillés de l'enquête annuelle 2004 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n°137, janvier 2006.
- Agrestes primeurs n°170 et 171, novembre et décembre 2005.

Enquête sur les matières premières pour l'alimentation animale 2003

- Agreste Primeur n°153, novembre 2004
- Chiffres et données à paraître, n°133, juillet 2005

Enquêtes thématiques

- Enquête innovation 2001, Agreste primeur n°122, avril 2003
- Enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication 2002, Agrestes primeurs n° 133 et 139, septembre 2003 et janvier 2004.
- Enquête sur les relations entre entreprises, Agreste primeur n°155, décembre 2004

Publications de synthèse

- "Agreste Conjoncture bulletin mensuel" n°1 à 12 (mensuel).
- Supplément trimestriel conjoncture IAA de "Agreste Conjoncture note mensuelle"
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture, la forêt et les industries agro-alimentaires 2006.
- Agreste Graph-Agri régions 2003.
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture dans l'Europe des Quinze 1999 (yc données IAA)
- Agreste Graph-Agri : la forêt et les industries du bois 2000.

7. Suivi des travaux prévus au programme moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête changements organisationnels et informatisation" (COI-TIC)	Dpt DAT de l'Insee - Dares - Sessi - Scees - Cereq -CEE	Fin 2005 - début 2006	Renouvellement (partie COI)	Participation aux phases de conception et d'exploitation, collecte centralisée par l'Insee pour la partie entreprise
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Dpt SSE de l'Insee, Sessi, Scees	Annuel	Règlement européen 808/2004 du 21/04/04	Volet TIC de l'enquête COI-TIC pour réponse sur 2005 et enquête TIC 2007 pour réponse sur 2006. Participation du Scees aux phases de préparation et d'exploitation
Application des règlements européens sur l'environnement	Dpt SSE de l'Insee - Sessi - Scees	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	Premier dispositif coordonné par l'Ifen s'appuyant sur les déclarations des déchets dangereux adressées aux Drire et sur une enquête Ademe sur les déchets industriels. Second dispositif bâti sur les déclarations aux Drire pour les déchets dangereux, sur une enquête Sessi pour les déchets banals et sur un dispositif ad hoc pour les déchets organiques des IAA
Enquête sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation	Scees	Pluriannuelle Date proposée 2006 (après 1996 et 2001)	Unités exclues du champ de l'EAE	Réalisation au second semestre 2006
Enquête "Matières premières utilisées pour l'alimentation animale"	Scees	Programmée pour 2004 puis 2007	Enquête triennale	Enquête réalisée en 2004 Un Agreste primeur a été publié en novembre 2004, un Chiffres & Données en 2005 Prochaine enquête en 2007
Enquêtes thématiques	Sessi - Scees - SESP	A déterminer.	Selon actualité et demandes européennes.	Participation : à l'enquête « moyens et modes de gestion de l'immatériel » en 2004-2005 CIS4 en 2005 et innovation légère en 2007 (préparation et exploitation) COI-TIC en 2005-2006, TIC en 2007 (préparation et exploitation)
Enquête "Innovation"	Sessi-Scees	- CIS4 en 2005 - Enquête innovation	Décision n°1608/2003/CE et règlement n°1450/2004 de la Commission	Participation aux phases de préparation et exploitation. Collecte centralisée par le Sessi sur l'ensemble du champ sectoriel
Enquête légère sur l'innovation	Dpt SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 sur 2006 puis 2011 sur 2010.	Décision n°1608/2003/CE et règlement n°1450/2004 de la Commission	Mise en œuvre centralisée par le Sessi en 2007

1 - Enquêtes obligatoires réalisées ou coordonnées par le Scees

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	H	non	Abattages d'animaux de boucherie
			H	non	Observation des prix des porcs charcutiers abattus
			A	oui	
15.1C	Production de viandes de volailles	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	M	non	Volume des abattages et de la découpe
			T	non	
			A	oui	y.c. produits élaborés (p15.1E)
p15.1A p15.1C p15.1E p15.2Z p15.4A p15.4C	Sous-produits de l'Industrie des viandes de boucherie de volailles, du poisson, des huiles et corps gras	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	Peaux, protéines, corps gras
p15.1E	Préparation industrielle de produits à base de viande	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	M	non	Charcuterie
p15.1E p15.1A p15.2Z p15.8F	Préparation industrielle de produits à base de viande	Fédération française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de viandes (FICT)	A	oui	Charcuterie (sauf foie gras)
		(ADEPALE) : Fédération française des Industries d'Aliments conservés Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Produits de palmipèdes gras appertisés
p15.1E p15.2Z, p15.3E p15.8M	Préparation de plats cuisinés	(ADEPALE) : Fédération française des Industries d'Aliments conservés Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Production et vente de plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés réfrigérés
p15.2Z	Industrie du Poisson Poissons et produits de la pêche préparés	(ADEPALE) : Fédération française des Industries d'Aliments conservés Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Conserves d'escargots et d'achatines
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	Poissons et produits de la pêche préparés
		CITPPM (ADEPALE)			
15.3A	Transformation et conservation de pommes de terre	Fédération Nationale des Transformateurs de pommes de terre (FEDALIM)	A	oui	Ventes de produits à base de pomme de terre
p15.3A p15.3E	Légumes non cuisinés	(ADEPALE) : Fédération française des Industries d'Aliments conservés Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Ventes de légumes surgelés
			A	non	Production de légumes surgelés
15.3C p15.9T	Préparation de jus de fruits et de légumes	Union Nationale Interprofessionnelle des jus de fruits (UNIJUS)	M	non	Ventes de jus de fruits en quantité physique
			A	oui	Jus de fruits (y.c. concentrés)
15.3A 15.3E 15.1E 15.2Z 15.3F 15.8R	Transformation et conservation de légumes	(ADEPALE) : Fédération française des Industries d'aliments conservés Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Tous légumes appertisés y.c. champignons de couche et tomate
			A	oui	Production et vente de produits déshydratés et lyophilisés

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
15.4A 15.4C p15.6D	Fabrication d'huiles et graisses brutes Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Huileries de France	M	non	Bilan « entrées-sorties » pour les graines, les huiles brutes et raffinées, les tourteaux
			A	oui	y.c. huile de maïs raffinée
15.4E	Fabrication de margarine	Chambre Syndicale de la Margarinerie et des Industries des Corps Gras Alimentaires	M	non	Bilan « entrées-sorties » pour les matières premières et les produits finis
			A	oui	
15.5A à 15.5D p15.4E p15.8T p15.9T	Fabrication de lait liquide et de produits frais Fabrication de beurre Fabrication de fromages Fabrication d'autres produits laitiers	Onilait	M	non	Collecte de lait (NAF P51.3G) et fabrication de produits laitiers
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	
		Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et Scees	M	Non	Collecte et livraisons de lait, prix du lait à la production
15.5F	Fabrication de glaces et sorbets	Syndicat des Fabricants Industriels de Glaces, Sorbets et Crèmes Glacées	A	Oui	Crèmes glacées, glaces, sorbets et desserts glacés
15.6A et 15.6B	Meunerie Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	A	Oui	
p15.6B	Autres activités de travail des grains	L'ALLIANCE 7	T	Oui	Ventes et chiffre d'affaires des céréales soufflées
15.6D	Fabrication de produits amylacés	Union des Syndicats des Industries des produits amylacés et de leurs dérivés (USIPA)	M	Non	y.c. huile de maïs brute
			S	Oui	
			L'ALLIANCE 7	M	Oui
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (SNIA) Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation Animales (SYNCOPAC)	M	Non	Etablissements produisant + de 30 000 tonnes par an pour zone à forte densité de production et + 10 000 tonnes à faible densité de production
			S	Non	
			A	Oui	Tous les établissements non enquêtés dans mensuelle
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	M	Non	
p15.6D p15.7A p15.8H		Syndicat National des Déshydrateurs de France	A	Oui	Luzerne, maïs et pulpes de betteraves déshydratés
15.8A p15.8F	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	Oui	
15.8F p15.3A	Biscoterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	L'ALLIANCE 7	M, T, A	Oui	Enquête infra-annuelle pour les grandes entreprises
			A	Oui	Ventes en valeur
p15.8F p15.8K p15.8T p15.8V	cf. ces NAF	L'ALLIANCE 7	A	Non	Matières premières, conditionnement et énergie

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
p15.8H	Fabrication de sucre	Chambre Syndicale des Raffineurs et Conditionneurs de Sucre de France	M	Non	Sucre en morceaux
		Syndicat des Fabricants de Sucre de l'île de la Réunion	M	Non	Sucre roux
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	Oui	
15.8K	Chocolaterie, confiserie	L'ALLIANCE 7	T	Oui	
			A	oui	Données en valeur
15.8M	Fabrication de pâtes alimentaires	Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France	M	non	y.c. couscous non préparés
			A	oui	
15.8P	Transformation du thé et du café	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees) STEPI (FEDALIM)	A	oui	
p15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements Transformation et conservation de légumes	Fédération des Industries Condimentaires de France (FEDALIM)	A	oui	Moutarde, condiments, sauces préparées, fruits et légumes condimentaires
p15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements	Syndicat National des Fabricants de Vinaigres (FEDALIM)	A	oui	y.c. succédanés
p15.8T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant	L'ALLIANCE 7	A	oui	
15.8V 15.6A 15.3F 15.8H 15.8K 15.8V 15.8V	Industries alimentaires n.c.a.	L'ALLIANCE 7	M, T, A	oui	Entremets, desserts ménagers, petits déjeuners, aides à la pâtisserie, compléments alimentaires
			A	oui	
		Syndicat National des Fabricants de bouillons et potages (FEDALIM)	T	oui	
			A	non	Consommation de matières premières
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	M	non	Production d'ovo-produits
			A	oui	Ovo-produits
			A	oui	Levure-aliment
p15.9A p15.9D	Production d'eaux de vie naturelles Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	Alcool éthylique
p15.9B p15.3F p15.9A p15.9B	Fabrication de spiritueux Production d'eaux de vie naturelles Fabrication de spiritueux	Fédération Française des spiritueux	A	oui	Spiritueux et boissons dérivées des spiritueux – eau de vie de fruits
15.9J	Cidrerie	Syndicat National des Industries Cidricoles	A	oui	
15.9L	Production d'autres boissons fermentées	Conseil National des vins aromatisés	A	oui	Vermouths et autres vins de raisins frais aromatisés
15.9N	Brasserie	Association des Brasseurs de France	M	non	
			A	oui	

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	A	oui	
15.9S	Industrie des eaux de table	Ministère de l'Agriculture et la Pêche (Scees)	M	non	Eaux minérales
			M	non	Eaux de source
			A	oui	Eaux conditionnées
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Union Nationale Interprofessionnelle des jus de fruits (UNIJUS)	M	non	Ventes de boissons aux fruits, en quantité physique
			A	oui	Boissons aux fruits et nectars
		Syndicat National des fabricants de sirops	A	oui	Sirop de consommation
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	Boissons rafraîchissantes sans alcool (nectars et boissons aux fruits exclus)
Divers postes NAF	Surgélation, congélation	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	
02.0B et 20.1A	Exploitations forestières et scieries	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Scees)	A	oui	

2 - Principales autres enquêtes et exploitation de formulaires administratifs

Code NAF	Activités	Organismes	Périodicité de la source	Nature de la source	Utilisation pour Prodcom	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité (Scees)	M	FA	non	Abattages du bétail en têtes et en poids
15.3E	Transformation et conservation de légumes	Association Nationale Interprofessionnelle du champignon de couche (ANICC)	A	EN	non	
		Société Nationale Interprofessionnelle de la tomate (SONITO)	C	EN	non	
15.3F	Transformation et conservation de fruits	Bureau National Interprofessionnel du Pruneau	A	EN	oui	
15.5A à 15.5D		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité (Direction des politiques économique et internationale)	H	FA	non	Prix de vente de certains produits laitiers
			Bimensuelle	FA	non	Production de caséine et caséinates
15.6A	Meunerie	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des graines et des farines de blé et de seigle
15.6B	Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des semoules et du riz
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des grains utilisés
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Chambre Syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO)	A	EN	oui	
15.8H	Fabrication de sucre	Syndicat National des Fabricants de Sucre de France Fonds d'Intervention et Régulation du Marché et du Sucre (FIRS)	H	EN	non	
			C	EN	non	
			M	FA	non	
			C	FA	non	
15.8K	Chocolaterie-confiserie	Alliance 7	M	EN	non	
15.9A	Production d'eaux de vie naturelles	Bureau National Interprofessionnel du Cognac	M	EN	oui	
		Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac	M	EN	non	
		Bureau National Interprofessionnel des Calvados et eaux de vie de cidre (BNICE)	M	EN	oui	
15.9D	Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie – Direction Générale des douanes et droits indirects	Quinzaine	FA	non	
15.9F	Champagnisation	Comité Interprofessionnel du vin de Champagne	M	EN	oui	
15.9G	Vinification	Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie– Direction Générale des douanes et droits indirects	M	FA	oui	
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	M	EN	non	
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Syndicat National des fabricants de sirops	M	EN	non	
51.2A	Commerce de gros et aliments pour bétail	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de céréales
		Société Interprofessionnelle des Oléagineux (SIDO)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de graines oléagineuses

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

- Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

. Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

1. Exposé de synthèse

La sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Pour ce qui concerne l'industrie, son rôle statistique porte, outre sur les TPE/PME, sur les entreprises artisanales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les « très petites entreprises industrielles » (moins de 20 salariés).

La sous-direction n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF Rév1 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans l'industrie (NAF 17 à 37), les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA) gérée par l'Insee et financée par la DCASPL. L'APCM édite un cédérom issu de cette exploitation (l'Insee est propriétaire des données, la DCASPL de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de l'année 2000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DCASPL. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (RSA, données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'interformation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'une recommandation. Elles seront appliquées par les statisticiens de la DCASPL dès que l'amélioration des fichiers fiscaux le permettra (reconstitution des entreprises absentes).

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

RAS

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat), travaux d'études sur les défaillances, les reprises....

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Rubrique sans objet

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3, voir ci-dessus
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DCASPL
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la sous direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

La sous-direction mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1- Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3 Aspects "européens"

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6. Liste des publications 2005-2006

- Chiffres clefs de l'artisanat (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.fr>).
- Chiffres clefs des PME (publication sur papier les années paires, en alternance avec les chiffres clefs des TPE ; actualisation annuelle sur le site pme).
- Chiffres clefs des TPE (publication sur papier les années impaires ; actualisation annuelle sur le site).
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (actualisation annuelle sur papier et sur le site).
- « Etude sur le devenir des entrepreneurs-créateurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise », 2005, disponible sur le site.
- Entreprises en bref (4 pages) : N° 14, janvier 2005 « Une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises ».

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire Sirene de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

En ce qui concerne l'Enquête auprès des petites entreprises industrielles (EPEI) qui a été réalisée par l'Insee pour la dernière fois sur l'exercice 2001, la SDACAS, qui finançait en grande partie cette opération, n'envisage pas de renouveler le financement en l'état en 2006. La DCASPL souhaiterait que cette enquête soit étendue à l'ensemble des très petites entreprises de l'industrie, du commerce et des services (extension au commerce, aux services, à la construction et aux transports). Cette question est à l'étude avec l'Insee.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

1. Exposé de synthèse

En 2007 sera menée sur le seul champ de l'industrie l'enquête européenne légère sur l'innovation, dont la version complète dite CIS4 a été réalisée en 2005 par l'ensemble des services statistiques ministériels. La poursuite de l'exploitation de l'enquête CIS4 sera poursuivie.

Les données d'origine administrative sur les aides à la recherche seront plus régulièrement exploitées pour mieux en mesurer l'impact sur l'effort de recherche.

En ce qui concerne les enquêtes courantes sur la R&D on notera, en particulier, la stabilisation de l'utilisation des enquêtes auprès des organismes publics pour le calcul des indicateurs LOLF (les enquêtes ont été adaptées à cet effet en 2005).

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- **Enquête complémentaire à celle sur la R&D sur un thème à définir avec les directions : connaissance des dispositifs d'aides, gestion de la propriété intellectuelle**
Sous réserve, notamment de moyens

2.2. Nouvelles exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif

- **Exploitation des données administratives sur les aides à la recherche**
La direction de la technologie et la direction de la recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche gèrent diverses mesures incitatives à la recherche : crédit impôt recherche (CIR), aides à la création d'entreprise, aides aux jeunes entreprises innovantes, etc. L'agence nationale de la recherche, en cours de mise en place, détiendra aussi des informations intéressantes sur l'allocation de crédits, cette fois-ci aux organismes publics. Une première convention a été mise en place et doit déboucher sur la transmission effective en 2006 pour une pleine exploitation en 2007.
- **Définition d'un cadre de référence pour mesurer l'effort de recherche en université et ses résultats**
Les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont guère homogènes et donc souvent difficilement exploitables. La réflexion engagée depuis 2005 pour établir un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université sera poursuivie et doit également prendre en compte la recherche publique non universitaire.
- **Enquête sur les ressources globales R&D des universités.**
Cette enquête menée auparavant par la direction de la recherche a été reprise par la DEP en 2005. Elle a bénéficié de la réflexion sur les concepts évoquée ci-dessus et devrait être stabilisée en 2006. Une réflexion sur cette enquête doit être menée afin de compléter les informations sur les ressources par celles sur les dépenses de recherche.
- **Système d'information sur les doctorants-docteurs**
Sous réserve, notamment de moyens en 2006.
Ce projet a progressé en 2005 et doit se poursuivre en 2006 et 2007. L'intérêt du suivi des cursus de thèse et du devenir des docteurs (situations dites de « post-doc », insertion professionnelle, mobilité à l'étranger avec ou sans retour) est renforcé par la mise en place de la loi de programmation sur la recherche.

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Enquête R&D auprès des entreprises :**
L'année 2006 a vu une amélioration de la cohérence des questionnements sur les anticipations des entreprises. L'objectif de 2007 sera de stabiliser l'exploitation de l'enquête et de raccourcir les délais de publication des résultats.
- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics : exploitation pour les besoins de la LOLF**
La LOLF impose aux organismes de calculer les mêmes indicateurs. Les discussions sur l'adaptation des enquêtes ou des remontées administratives à ce besoin ont eu lieu avec la prise en compte dans les enquêtes lancées sur 2005-2006. Des contacts ont également été pris avec certains organismes pour obtenir des extraits de leurs systèmes de gestion et de pilotage. La mise en œuvre de cet objectif va de pair avec le cadre de cohérence qui permettra de spécifier l'utilisation homogène des systèmes d'information de gestion pour répondre aux demandes de statistiques.

3. Opérations répétitives

Enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951

33	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels	Obligatoire
37	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	

Collectes sous statut administratif

35	Les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics et services ministériels
36	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
15	Les budgets R&D des collectivités territoriales
38	Les objectifs socio-économiques du BCRD (ou l'enquête qui la remplacera dans le nouveau cadre budgétaire)

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises, on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce à un site Internet.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D. La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

Enfin, la création des pôles de compétitivité et des différentes structures de recherche prévues dans la loi d'orientation de la recherche va accroître la demande de données régionales ou locales.

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

5.3 Aspects européens

La DEP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés :

- *Repères et références statistiques* – septembre
- 'Jaune' budgétaire sur l'Etat de la recherche, chapitre statistique - août

Les *Notes Recherche* :

- Les configurations régionales des activités de recherche et développement en France en 2003
- Dépenses de recherche et développement en France en 2003, premières estimations en 2004
- Un panorama international des mécanismes nationaux des aides fiscales à la recherche et à l'innovation
- Les relations interentreprises en R&D

Les *dossiers*

Recherche & Développement en France : Résultats 2002, estimations 2003

Pour mémoire : sites Internet sous la responsabilité éditoriale de la DEP

- **Les publications de la DEP** actualités et archives sur le site du ministère, rubrique « évaluation et statistiques » : <http://www.education.gouv.fr/stateval> et <http://www.recherche.gouv.fr>

- **REPÈRES : Ressources Pour une Economie de la REcherche et de la Science**
<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006 ou 2007
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2006		Projet à intégrer dans le cadre de cohérence SI Recherche
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			En cours : définition d'un cadre de référence pour la recherche universitaire, reprise de l'enquête « ressources globales R&D » des universités
Enquête "Innovation"	Sessi-Scees, DEP	CIS4 en 2005	Selon demandes européennes, tous les 4 ans.	En cours
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 les secteurs industries	Complément aux demandes européennes	En cours

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières
.. Observatoire Économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire Economique de la Défense (OED), qui est le service statistique du ministère de la défense, est rattaché à la Direction des Affaires financières.

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : la base SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), le Système d'information sur les agents de la Défense, ainsi que le Recensement des marchés publics de la Défense. Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives

L'annuaire statistique de la Défense

L'*Annuaire statistique de la Défense* regroupe les principales données relatives aux aspects économiques, budgétaires, industriels et sociaux du domaine de la défense.

Il est diffusé par la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD), en 4 500 exemplaires environ, qui en fait généralement une présentation à la presse. La huitième édition est prévue pour l'automne 2007. Elle sera également présentée sur le site Internet du Ministère.

Constitution et exploitation de la base de données SANDIE « Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la Défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la Défense, à partir de diverses sources d'informations.

Constituée à l'origine par des fichiers d'origine administrative du ministère de la défense, cette base est également enrichie régulièrement par des données en provenance d'enquêtes statistiques publiques ayant des rubriques « défense » (enquêtes sur la R&D dans les entreprises, enquêtes régionales sur la sous-traitance aéronautique), qui permettent de la compléter pour des études particulières, sous réserve de l'avis favorable du comité du secret statistique du Cnis.

Le compte satellite de la Défense

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent actuellement en base 2000. Le changement de base s'est opéré au cours de l'année 2005 et les travaux de consolidation et rétropolation se sont poursuivis en 2006. Un compte satellite définitif est actualisé annuellement.

Le recensement des agents de la Défense

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED élabore annuellement un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers individuels de paye, et saisit ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations et d'analyses systématiques (flux d'entrées-sorties, calculs de GVT) et d'une diffusion partielle, en ce qui concerne les données agrégées, vers les services fournisseurs ainsi que la Direction financière. Ces travaux devraient fournir des éléments permettant le pilotage de la masse salariale, devenu nécessaire avec la mise en place de la LOLF.

Les principaux résultats statistiques de ce recensement sont également largement repris dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Le recensement des marchés publics de la Défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense, aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc.). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire Sirene, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

Le bilan économique de la Défense

Les diverses analyses et études statistiques de l'OED se traduiront en termes pratiques sous la forme d'un bilan économique de la Défense annuel, réalisé sous l'égide du Conseil économique de la Défense, et publié sous le titre "Economie de la défense en 2007". Son but sera de donner des indicateurs de mesure de l'impact économique des dépenses de défense, par ses effets directs (impact sur les marchés du travail, des biens et services, du capital) ou indirects (effets d'entraînement sur l'économie nationale à travers les revenus des personnels et les commandes aux fournisseurs), dans un objectif de conseil pour la politique nationale de Défense et ses implications financières.

Etudes économiques

L'OED réalisera ou sous-traitera en 2007 des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques. Ces thèmes seront définis en concertation avec les différentes composantes du ministère de la défense au cours du 4^{ème} trimestre 2005.

Les principaux thèmes d'études qui sont développés par l'OED relèvent de l'économie industrielle et de l'économie publique et portent une attention particulière sur la base industrielle et technologique de Défense. Ces études recouvrent des champs variés : R&D, innovation, relations interentreprises, cadre réglementaire et contractuel de relations Etat/entreprises, performance à l'exportation, restructurations industrielles, internationalisation et concentration des firmes, impact régional des dépenses de défense, et développement d'outils d'aide à la décision prenant en compte les implications de long terme des choix, dans les domaines de l'investissement et de la dynamique industrielle. En outre, l'exploration des apports des nouvelles théories de l'économie du travail à l'économie de la Défense constituera de nouvelles orientations d'études.

Collaboration aux travaux de l'Insee concernant le recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux

Dans le cadre du recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera en 2007 son rôle de correspondant de l'Insee au ministère de la Défense pour la constitution de répertoires de casernes (qui servent pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

Etudes internes

A la demande du cabinet du Ministre, l'OED a étudié à partir de 2005 les possibilités de couverture sur les marchés financiers sur le prix des carburants, dont les armées sont un consommateur important. Un mécanisme de couverture sur le principe des options d'achat été mis en place par la cellule "Ingénierie financière" de l'OED. Ce système devra être pérennisé en 2007 et dans les années à venir.

L'OED a également été concepteur pour le ministère d'un mécanisme facilitant pour les entreprises fournisseurs de la défense la cession de leurs créances à des banques partenaires. Ce mécanisme a été mis en place au début de l'année 2006, correspondant au démarrage de la LOLF, susceptible de générer des retards de paiement. Ce mécanisme pourrait également être renouvelé en 2007.

6. Publications et séminaires

Publications

- *Annuaire statistique de la défense*
- Divers articles économiques et statistiques dans les revues « *ECODEF* » (6 numéros / an)
- Rapports d'étude de l'OED
- *Le Compte satellite de la Défense*
- *Economie de la défense 2007* (publication réalisée pour le compte du Conseil économique de la Défense)

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Constitution de la base de donnée SANDIE	OED	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	Mise à jour permanente	En cours

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département de la Statistique, des Etudes et de la Documentation des Médias

1. Exposé de synthèse

Il y a un an, l'encadrement du département a été profondément renouvelé et une nouvelle équipe a pris en charge les travaux statistiques. Si des avancées sont en cours, le département est encore dans une phase de reconstitution de son programme de travail. Mais il subsiste un déficit persistant de cadres qui est préoccupant : d'abord, il ne sera toujours pas possible de rétablir une parution régulière de l'ensemble des publications sur les médias et la publicité initialisées dans le passé, bien qu'il y ait une demande réelle de la part des professionnels sur ce point ; en outre, la masse critique de moyens nécessaires pour remettre en place un dispositif statistique de suivi de l'économie du secteur audiovisuel n'est toujours pas réunie². Ainsi peut se trouver posée la question de l'existence même d'un SSM limité au domaine des médias. Cette question devrait être reconsidérée dans le cadre de la convergence des industries culturelles et de communication.

La presse

Le label de l'enquête annuelle sur la situation de la presse écrite vient d'être renouvelée. Les délais normaux de parution des résultats tant du volet rapide de l'enquête qui donne les premières indications sur l'année précédente que de son volet détaillé qui porte sur l'année antérieure a été rétablis. Une nouvelle organisation initiée cette année permettra un raccourcissement des délais de sortie des Tableaux statistiques de la presse dont la parution reste programmée, sans préjudice des opérations de transfert informatique en cours, pour le mois de mai (résultats détaillés de 2004).

La relance de l'application permettant aux éditeurs de répondre via l'internet, expérimentée dans un passé récent, est programmée pour cette année.

L'audiovisuel

Le département a rendu à Eurostat sa contribution au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles. Il s'agissait d'étendre le champ des statistiques structurelles aux secteurs des agences de presse et de la radio, deux secteurs qui sont dans le champ de compétence de la DDM et qui étaient peu et mal évalués avec les dispositifs existants. L'investissement réalisé a consisté à repérer et identifier les unités susceptibles de faire partie du champ du projet à partir de listes administratives et professionnelles, à construire les bases de données organisant l'information et exploiter ces bases pour obtenir les premières données de cadrage.

Les données remises à Eurostat portent sur l'année 2001 et en évolution sur la période 1993-2001. Une fois le rapport formellement agréé par Eurostat et après mise à jour avec les données les plus récentes, sera préparée la publication des principaux indicateurs sous forme d'un « quatre-pages ».

Pour les secteurs audiovisuels (hors radio) la dernière parution des « Entreprises de l'audiovisuel », publication éditée avec le centre national de la cinématographie (CNC) porte sur les résultats de la période 1996-2000. L'actualisation de ces données est en cours pour le secteur de la diffusion audiovisuelle (chaînes et opérateurs de bouquets) sur la période 2001-200X.

La question de la mise à jour du compte de l'audiovisuel sera réexaminée en fonction de l'avancement du programme de production des données d'entreprise.

La publicité

Le programme actuel continue de s'appuyer sur les commandes passées par la précédente direction, les demandes annuelles et récurrentes du Parlement dans le cadre de la préparation du PLF, et l'intérêt soutenu des professionnels sur les questions de connaissance statistique du marché. Il faut rappeler en effet que l'allocation des investissements publicitaires dans les différents médias s'appuie sur des analyses fines qui mettent en jeu de très grandes quantités de données chiffrées.

² Pour les seules statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

La conjoncture

En réponse à la commande d'un tableau de bord du marché publicitaire, une expertise approfondie des sources professionnelles (principalement la source TNS Secodip provenant de la pige des investissements publicitaires) est en cours ; elle est prolongée par une analyse des possibilités d'utilisation des sources publiques (d'abord les déclarations mensuelles CA3, par la suite, enquêtes de conjoncture). Des indices de volume ont été mis au point pour le média télévision.

Les entreprises

Le travail consiste d'abord à mettre au point avec les professionnels la liste des activités et des prestations détaillées des entreprises relevant de leur domaine de compétence. L'objectif est de produire à la demande, des exploitations permettant le suivi des évolutions annuelles de ces activités détaillées.

Le compte de la publicité

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. C'est le résultat d'un travail d'expertise et de synthèse qui repose en tout premier lieu sur une enquête menée par les professionnels sur les dépenses des annonceurs, l'enquête « France Pub », et sur l'enquête annuelle d'entreprise. Une actualisation approfondie devrait être envisagée, la base 1995 de ce compte devenant un peu ancienne ; toutefois, elle ne pourra l'être que si des ressources peuvent être dégagées pour cet exercice.

Le courrier électronique et le « spam »

En réponse à une commande du comité interministériel pour la société de l'information, un projet d'enquête a été lancé visant à relever les opinions sur le « spam » des utilisateurs du courrier électronique, à recueillir des observations sur leur comportement sur l'internet et à décrire de manière factuelle et détaillée le courrier qu'ils reçoivent.

L'établissement et le rapprochement des indicateurs sur les opinions et sur les mails reçus devraient permettre de mieux comprendre ce que les internautes ressentent comme du « spam » (des offres publicitaires, des escroqueries, des courriers au contenu douteux voire illicite, etc.), de mieux apprécier le niveau de nuisance générée par les « spams » et de savoir comment les internautes s'organisent pour gérer ou réduire cette nuisance.

La phase de collecte est terminée. La dernière phase de l'analyse, celle du contenu des boîtes aux lettres est en cours avec des résultats prévus pour le printemps.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Jusqu'à présent le département n'a pas encore reçu de commande nouvelle. Par contre, il est prévu de renforcer la coordination avec l'autre service statistique du ministère, le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles orientations.

3. Opérations répétitives

Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
 Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;
 Publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2004 ;
 Traitement et exploitation de l'EAE-publicité ;
 Actualisation du compte de la publicité.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La réorientation des travaux de statistique d'entreprise sur une utilisation plus intensive des documents fiscaux devrait se traduire par des allègements de charge statistique. Le dossier sur l'accès à des sources spécifiques à la télévision et à la publicité télévisée³ a été repris, sans succès pour l'instant.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.3. Aspects « européens »

Le groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques de l'audiovisuel ne s'est pas réuni depuis 2003 et la collecte européenne des données sur l'audiovisuel est assurée par l'observatoire européen de l'audiovisuel (OEA) du conseil de l'Europe.

6. Liste des publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2004	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2005	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2004	Statistiques de l'audiovisuel
Indicateurs statistiques de la publicité	2005	Statistiques de la publicité
« 4 pages » sur le spam	2005	Département

³ Précisément, il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

L'intérêt de la taxe sur « certaines dépenses de publicité » dite « 1 % Le Guen » dont le produit finance des actions de modernisation de la presse a déjà été mentionné.

Pour information

PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À D'AUTRES FORMATIONS

Page

FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI 59

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et
des établissements 61

FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des enquêtes
et des publications économiques 63

Secrétariat général - Direction des entreprises 64

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale des douanes et droits indirects

. Département des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2007, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- **la collecte** : poursuite des efforts de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens par l'extension de la téléprocédure « déclaration d'échanges de biens » par Internet et large diffusion du logiciel public Idep/CN8. Une attention particulière sera portée sur les relations non seulement avec les grands opérateurs mais aussi avec les PME. Parallèlement, la réflexion sur l'avenir du réseau de collecte à la fois en terme d'outil et d'organisation dans la perspective de la diminution sensible de la saisie papier se poursuivra.

- **le traitement** : poursuite du chantier de rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique. Ce chantier porte sur l'ensemble du processus depuis les traitements faits dans les centres de collecte jusqu'à la production statistique au centre informatique de Toulouse. Il doit être l'occasion de moderniser les outils informatiques mais également les méthodes de travail. Après l'étude et les expérimentations réalisées à partir de 2002, une première mise en œuvre expérimentale en vraie grandeur de modules de la chaîne de traitement rénovée s'est déroulée fin 2004 et a été généralisée en 2005.

- **la diffusion** : après la mise en place d'un accès internet/intranet aux données détaillées par produits et pays, permettant de compléter l'offre d'informations statistiques sur le web en direction des professionnels, un large accès gratuit aux informations sur internet sera privilégié.

2. Travaux nouveaux

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux

Après l'intégration sur les statistiques conjoncturelles, à compter des données du mois de janvier 2004, d'anticipations sur révisions pour déclarations tardives et d'estimations des échanges sous les seuils déclaratifs, et la rénovation des méthodes de correction des variations saisonnières en 2005, le taux de passage CAF-FAB a été révisé en mars 2006 sur la base de l'enquête sur le coût des services liés au commerce international conduite en 2005. Des travaux d'études concernant les entreprises participant au commerce extérieur seront poursuivis et approfondis.

3. Opérations répétitives

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne. En 2004, près de 4,5 millions de lignes de déclarations ont été traitées chaque mois par la douane.

Les études et analyses économiques seront poursuivies, en particulier des études sur les opérateurs du commerce extérieur (par exemple le secteur des TIC) et des études comparatives.

Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système Intrastat seront poursuivies, en particulier les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées. En 2006, la douane procède à plus de 10 000 vérifications auprès des entreprises, grâce aux rapprochements qu'on peut faire avec les déclarations de chiffre d'affaires et les informations figurant dans la base européenne de recoupement.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Au 1^{er} janvier 2006, les obligations déclaratives ont été fortement allégées pour les échanges intracommunautaires, qui constituent les deux tiers des échanges extérieurs de biens :

- le seuil d'exigibilité a été relevé de 100 000 euros à 150 000 euros, ce qui permet d'exonérer de toute exigence statistique environ 7 000 petites entreprises ;
- par ailleurs, deux informations (valeur statistique et conditions de livraison) ont été supprimées de la liste des données demandées aux entreprises réalisant les plus forts montants d'échanges, cette mesure étant susceptible de toucher 25 000 entreprises.

En outre l'indication de la masse est désormais facultative lorsque l'information sur l'unité est disponible.

En 2007, le développement de la transmission par voie informatique de la déclaration d'échanges de biens sera poursuivi et encore intensifié à travers :

- la promotion de la téléprocédure de déclaration en ligne sur Internet « Deb sur le Web » ;
- la promotion du logiciel Idep/CN8.

Au plan international, le service statistique de la Douane continuera à s'impliquer dans les travaux menés par Eurostat et à participer activement aux travaux internationaux de normalisation des messages pour les statistiques du commerce extérieur.

5. Aspects particuliers du programme

5.1. Aspects régionaux et locaux

La Douane continuera les actions de diffusion des statistiques du commerce extérieur au niveau régional. Depuis fin 1998, une publication trimestrielle régionale est disponible. Par ailleurs un accès aux données régionales sur Internet a été mis en place en 2001.

5.2 Aspects européens

Au niveau européen, la douane suivra particulièrement, en 2007, les éventuels projets d'évolution de la réglementation des statistiques des échanges avec les pays tiers. La mise en place concrète du nouveau document administratif unique (DAU 2007) sera un des enjeux majeurs de cette année.

La douane française continuera à s'impliquer dans les divers groupes de travail européens chargés en particulier des évolutions réglementaires, des nomenclatures et des outils de collecte des données.

6. Diffusion des travaux

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel ainsi que des analyses annuelles (secteurs, zones géo-économiques, pays) et des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 500 postes) - Annuaire statistique du commerce extérieur *Une année de commerce extérieur* (un volume et un cédérom). La douane publie dans chaque région une brochure trimestrielle. Les informations sont disponibles auprès du centre de renseignements statistiques de la douane. Elles sont également accessibles sur Internet (<http://lekiosque.finances.gouv.fr>), sur cédérom ou par la base de données BEANET, intégrée à l'Intranet de la douane, et également disponible en extranet pour les services statistiques concernés. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

1. Exposé de synthèse

En 2007, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes :

- Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises et sur la publication d'un « Insee première » en janvier n+1 faisant le bilan des créations d'entreprises de l'année n.

Par ailleurs, un produit standard est également constitué chaque année et mis à disposition sur le site Insee.fr, permettant de réaliser des tableaux à partir de fichiers détail :

- sur le parc des entreprises et des établissements du champ de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS)
- sur les créations annuelles d'entreprises et d'établissements du champ ICS.

De plus, deux fichiers sont mis à disposition des services de l'institut pour répondre à des demandes d'informations non standard de la part du public : parc des entreprises et parc des établissements appartenant à un champ partiel et complémentaire au champ ICS.

- Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur

L'année 2007 sera consacrée en partie à l'exploitation des résultats de la première interrogation, réalisée en septembre 2006, de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2006 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises).

Par ailleurs, en 2007, sera menée la troisième interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2002.

Enfin, des résultats des enquêtes SINE seront mis à disposition sur le site Insee.fr via le Portail des entrepreneurs sous forme de tableaux standards au niveau national et régional. Une série est relative au profil des créateurs, l'autre au devenir de l'entreprise 3 ans et 5 ans après sa création.

- La mise à disposition de la statistique rénovée de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3

L'année 2007 verra aboutir les travaux de rénovation de la statistique de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3. Cette rénovation se traduit essentiellement par l'intégration des concepts européens et par la mise en place auprès des utilisateurs de nouveaux fichiers facilitant les études sur le sujet.

- La participation aux travaux européens

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises », « Répertoires d'entreprises » et sur le projet d'enquête « facteurs de réussite des entreprises ».

2. Travaux nouveaux

2.1. Les enquêtes nouvelles

Rien à signaler

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Aucun autre travail nouveau n'est prévu, l'année 2007 étant consacrée à la diffusion des nouvelles statistiques de démographie des entreprises.

3. Opérations répétitives

- Publication des séries mensuelles de créations d'entreprises
- Publication des séries mensuelles de défaillances d'entreprises
- Publication du bilan de la création d'entreprises de l'année écoulée
- Constitution des différents fichiers de la démographie des entreprises et alimentation en données annuelles de bases de données et de publications sur le thème de la démographie économique.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Rien à signaler

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

Pas d'évolution prévue : les travaux sur la démographie des entreprises sont depuis toujours exploitables au niveau régional, et d'autre part de nombreuses extensions régionales sont prévues dans le cadre de l'enquête SINE 2006.

5.2. Aspects environnement

Aucun

5.3. Aspects européens

L'Unité poursuivra sa participation à deux groupes de travail : le groupe « **Répertoires d'entreprises** » dont l'objectif est d'harmoniser les répertoires d'entreprises et le groupe « **Démographie des entreprises** » qui définit les concepts de démographie d'entreprises dans le but d'harmoniser les statistiques de démographie des entreprises des différents États membres. Par ailleurs l'Unité poursuivra sa participation à la Task Force animée par Eurostat sur le projet d'enquête européenne « **facteurs de réussite** » réalisée auprès des entreprises ayant déjà survécu trois ans.

6. Diffusion des travaux

Dernières parutions :

- Forte hausse des créations d'entreprises en 2003 *Insee Première n°944 - Janvier 2004*
- Le rôle économique des repreneurs d'entreprise *Insee Première n°975 - juillet 2004*
- Créations et créateurs d'entreprises (enquête SINE, profil du créateur 2002) *Insee Résultats avec cédérom n°16 - août 2004*
- Démographie d'entreprises et établissements *cédérom stock au 1/1/2002 - juin 2004*
- Démographie d'entreprises et établissements *cédérom stock au 1/1/2003 - novembre 2004*
- Créations et créateurs d'entreprises (enquête SINE de 2003 : la génération 1998 cinq ans après) *Insee Résultats avec cédérom n°19 - décembre 2004*
- La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004 *Insee Première n°1002 - Janvier 2005*
- En 2005, les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau, *Insee Première n°1063, janvier 2006.*
- Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme, *Insee Première n°1064, janvier 2006.*

A paraître en 2007 :

- Bilan des créations d'entreprises pour l'année 2006 dans Insee première - janvier 2007

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Démographie des entreprises	Insee, Unité Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements	En cours	Suivi quantitatif ; suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leurs créateurs (programme Sine)

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

1. Exposé de synthèse

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - le commerce de détail (bimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

BANQUE DE FRANCE
 - Secrétariat général
 . Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la surveillance de la stabilité financière grâce aux études de comportement des entreprises ; la surveillance prudentielle et le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre d'une évolution concertée avec la profession bancaire la collecte de données pour la Centrale des risques a désormais un champ plus étendu : le seuil est abaissé en février 2006 à 25 000 euros et la déclaration de certaines opérations de crédit (l'affacturage en particulier) va être améliorée..

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

Les statistiques sur données Centrale des risques seront poursuivies sur l'ensemble des entreprises concernées par la nouvelle collecte.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

La cotation des entreprises par la Banque de France est maintenant plus détaillée : une nouvelle échelle de cotation en 10 notes, à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire), est entrée en vigueur en avril 2004. Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an et trois ans seront calculés pour chaque note.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur ces bilans des exercices 2005 et 2006.

L'exploitation du fichier des liens financiers de la Banque de France va être développée, pour une meilleure connaissance des groupes français et de la détention du capital des sociétés exerçant leur activité sur le territoire français.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de

fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2007 et ses résultats seront publiés vers février 2008.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso-économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans. Celle-ci fournit une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet est publié dans le bulletin de la Banque de France un article concernant les PMI et en septembre l'étude couvrant l'ensemble des entreprises du secteur.

L'extension de l'analyse à d'autres secteurs d'activité (services aux entreprises, commerce, construction, transports) sera menée sur le fichier FIBEN qui collecte 220 000 bilans sociaux chaque année et possède un bon taux de couverture comparativement au BIC-BRN en terme d'activité (effectifs, CA, VA) et d'endettement notamment bancaire.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

L'analyse et la prévision du risque de crédit demeure un thème prioritaire pour la direction des entreprises. L'ampleur des bases de données et le détail de l'information sur les événements judiciaires et marquants, sur les impayés sur effets de commerce permettront de poursuivre des études approfondies sur la corrélation des risques, sur leur concentration et sur leur lien avec la conjoncture. Ces travaux permettent de construire régulièrement des tableaux de bord qui permettent un suivi de la stabilité financière.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet abouti en terme de données descriptives et poursuite du projet pour les données comptables.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction des entreprises a engagé la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux implantations de la Banque de France de répondre à certains besoins des collectivités territoriales et de l'État en matière de diagnostic des territoires. Ces études utilisent, selon un schéma d'analyse préétabli, des statistiques disponibles dans les bases de données de la Banque de France.

5.2. Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée. Plusieurs groupes de travail réalisent les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.
- Étude comparée par pays des fonds propres et de la couverture des risques.
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS.
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes.
- Fourniture à la BCE de recherches et de statistiques comparatives entre pays sur les performances des modèles d'évaluations d'entreprises (ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un cadre commun d'évaluation des prêts bancaires pour le refinancement des opérations de banque centrale).

6. Liste des publications

Quelques publications en 2006

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2005
- Premiers travaux de comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs.
- Les groupes français et leur profil selon la taille.
- Durée d'utilisation des équipements en 2005
- Contagion du risque via les impayés sur effets de commerce
- Participations à la chronique de la Revue de Stabilité Financière de la Banque de France
- Délais de paiement du crédit interentreprises en 2005

Quelques Projets de publications en 2007

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2006
- Comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs.
- Les groupes français et leur place dans l'économie
- Durée d'utilisation des équipements en 2006
- Les processus de dégradation de la situation financière des entreprises
- Participation à la chronique de la revue de stabilité financière
- Délais de paiement du crédit interentreprises en 2006
- Effet des normes comptables sur les bilans consolidés de quelques grands groupes cotés.

SUIVI DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2004-2008 (récapitulatif)

1. Pour mémoire, extrait du rapport n°86 du Cnis « Actes des travaux du Cnis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 »

Les programmes statistiques concernant **les entreprises** sont marqués pour la période 2004-2008 par l'engagement de la refonte du dispositif de production des statistiques structurelles d'entreprises et par les préoccupations suivantes :

1. Elaboration de la nouvelle base de comptabilité nationale 2005 (ceux de la base 2000 sont largement engagés, mais seront également publiés durant la période considérée) ;
2. Adaptation au changement de nomenclature de 2007/2008 de l'ensemble des statistiques de l'appareil productif ;
3. Amélioration des outils de la conjoncture (notamment dans le cadre des demandes européennes) et extension de ceux-ci à de nouveaux domaines (hors enquêtes de conjoncture, des projets porteront sur les hôpitaux, les collectivités locales, les entreprises de la défense,...) ;
4. Raccourcissement des délais pour la fourniture d'indicateurs conjoncturels ;
5. Meilleure connaissance des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment dans le domaine du contenu et des usages, et non plus seulement des équipements ;
6. Meilleur suivi des groupes et des très petites entreprises ;
7. Mise en place du règlement européen sur les déchets ;
8. Développement des analyses en termes de marchés et suivi des marchés nouvellement ouverts (énergie, télécommunications,...), développement des outils de suivi des marchés de l'immobilier ;
9. Adaptation de la collecte aux nouvelles normes comptables internationales dites IAS/IFRS ;
10. Réflexion sur le suivi des actifs immatériels ;
11. Extension du champ des indices de prix de production à de nouveaux produits (services, commerces, produits agricoles, biens d'investissements, construction de bâtiments non résidentiels...) et aux échanges extérieurs ;
12. Allègement de la charge des entreprises.

A cela, s'ajoutent de très nombreux projets, dans la prolongation des efforts antérieurs, portant sur le domaine de l'innovation, de la R&D⁴ et des changements organisationnels.

⁴ Recherche et développement.

2. Tableau récapitulatif - les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (rapport du Cnis n° 86) apparaissent sur fond grisé.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête "changements organisationnels et informatisation" (COI-TIC)	Département DAT Insee - DARES - SESSI - SCEES - CEREC - CEE	Fin 2005- début 2006	Renouvellement (partie COI)	Participation prévue aux phases de conception et d'exploitation, collecte centralisée par l'Insee pour la partie entreprise
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département SSE de l'Insee, SESSI, SCEES	Annuel	Règlement européen 808/2004 du 21/04/04	Volet TIC de l'enquête COI-TIC pour réponse sur 2005 enquête TIC 2007 pour réponse sur 2006. Participation du Scees aux phases de préparation et d'exploitation
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	Premier dispositif coordonné par l'Insee s'appuyant sur les déclarations des déchets dangereux adressées aux Drire et sur une enquête Ademe sur les déchets industriels. Second dispositif bâti sur les déclarations aux Drire pour les déchets dangereux, sur une enquête Sessi pour les déchets banals et sur un dispositif ad hoc pour les déchets organiques des IAA.
Enquête sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation	SCEES	Pluriannuelle - date proposée 2006 (après 1996 et 2001)	Unités exclues du champ de l'EAE	Réalisation au second semestre 2006
Enquête "matières premières utilisées pour l'alimentation animale"	SCEES	programmée pour 2004 puis 2007	Enquête triennale	Enquête réalisée en 2004. Un Agreste primeur a été publié en novembre 2004, un Chiffres & données en 2005. Prochaine enquête en 2007.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquêtes thématiques	SESSI - SCEES - SESP	A déterminer.	Selon actualité et demandes européennes.	Participation : à l'enquête Moyens et modes de gestion de l'immatériel en 2004-2005 CIS4 en 2005 et innovation légère en 2007 (préparation et exploitation) COI-TIC en 2005-2006, TIC en 2007 (préparation et exploitation)
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES	CIS4 en 2005	Décision n°1608/2003/CE et règlement n°1450/2004 de la Commission	Participation aux phases de préparation et exploitation. Collecte centralisée par le SESSI sur l'ensemble du champ sectoriel
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES	En 2007 sur 2006 puis 2011 sur 2010.	Décision n°1608/2003/CE et règlement n°1450/2004 de la Commission	Mise en œuvre centralisée par le Sessi en 2007
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - DCASPL		Cette opération sera conduite dans le cadre d'un strict recours à la source administrative	En cours
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	En cours
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport : Fait en janvier 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Commerce de gros : janvier 2004. Industrie : novembre 2005. Services : courant 2006.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points</i> et <i>Notes de conjoncture...</i>	Démarche en continu.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : « Commerce de détail » en 2005 ; « Commerce de gros » et « Bâtiment » en 2006 ; « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » en préparation.
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.
Publication des indices relevant du règlement STS en base 2000	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Réduction à 40 jours des délais de transmission de l'IPI à Eurostat en 2005	Achevé en février 2004

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Publication d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Année de lancement en 2003.	Rétropolation des séries jusqu'en 1995 Conforme au règlement STS	Achevé en février 2004
Etablissement d'indices de chiffre d'affaires en valeur à l'export dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Premier calcul en 2005. Diffusion publique	Obligatoire depuis 2006 (Règlement STS)	Achevé en 2005
Publication d'indices d'entrées de commandes en valeur en France et à l'export	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Première publication CVS en 2004	Rétropolation des séries jusqu'en 1998 Conforme au règlement STS	Achevé en février 2004
Etablissement d'indices d'entrées de commandes dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Premier calcul en 2006	Rétropolation des séries jusqu'en 1998 Obligatoire depuis mars 2006 (Règlement STS)	Achevé en mars 2006
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.		Publication prévue en 2007
Adaptation à la nouvelle nomenclature d'activité de l'IPI, de l'ICOM, de l'indice de chiffre d'affaires et de l'indice de stocks	Division ICA de l'Insee	Opération exceptionnelle lancée en 2006.	Séries calculées en nouvelle nomenclature depuis 2008 et rétropolées jusqu'en 1990	Publication prévue en janvier 2009
Indice de prix à l'importation (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.		En cours
Partage des prix de production selon les marchés extérieurs (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.	Collecte engagée pour toutes les rénovations engagées en janvier 2004.
Extension de la couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs (avec la distinction zone/hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme.	En cours

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elaboration d'indicateurs d'efficacité énergétiques	Observatoire de l'Energie		Demande européenne. Une directive est en préparation pour des indicateurs encore plus complexes	Achevé et mis en place depuis 2000
Suivi des énergies renouvelables	Observatoire de l'Energie		Directive européenne 2001/77 du 27/09/01.	Achevé et mis en place fin 2004
Suivi des marchés ouverts de l'énergie	Observatoire de l'Energie		Demande européenne.	Achevé et mis en place depuis 2001
Suivi de la cogénération	Observatoire de l'Energie		Directive européenne 2004/8 du 11/02/04	Achevé et mis en place depuis juillet 2005
Projet de suivi des prix de l'électricité et du gaz	Observatoire de l'Energie	Directive attendue pour début 2007 au mieux	Directive européenne en projet, en vue d'établir des statistiques par catégorie fine de clientèle	Test statistique validé
Constitution de la base de donnée SANDIE	Observatoire économique de la Défense	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	Mise à jour permanente	En cours
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006 ou 2007.
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2006		Projet à intégrer dans le cadre de cohérence SI Recherche.
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			En cours : définition d'un cadre de référence pour la recherche universitaire, reprise de l'enquête Ressources globales R&D des universités
Enquête annuelle d'entreprise (EAE) Premiers résultats : juillet n+1 Résultats définitifs : décembre n+1	Sessi		Permanent	
Enquêtes de branches, mensuelles, trimestrielles, annuelles (IPI, Icom, Prodcou)	Sessi		Permanent	
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	Sessi		Permanent	

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)	Sessi		Permanent, tous les trois ans investigation sur les dépenses courantes	
Enquêtes thématiques	Sessi		A priori à un rythme annuel, en coordination avec les autres services enquêteurs et dans un cadre européen ; les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité. 2004-2005 : Moyens et modes de gestion de l'immatériel 2005-2006 : CIS4 (Community Innovation Survey)	
Enquête "Innovation"	Sessi-Scees	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	En cours
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.	En cours
Travaux sur le devenir de l'EAE : - échantillonnage dans l'EAE - stratégie « petites entreprises » - données administratives en substitution aux données statistiques	Sessi		En continu, premiers rapports disponibles en 2004	
Elaboration d'une stratégie permettant une plus grande complémentarité EAE/enquêtes de branches (ventilation du chiffre d'affaires)	Sessi		En continu, premiers rapports disponibles en 2004	

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Travaux en lien avec les groupes d'entreprises : - ventilation des statistiques d'entreprises selon la variable groupe - observation de quelques variables directement au niveau groupe - profilages de quelques groupes pour redéfinir des unités entreprises - mise à disposition de statistiques nouvelles et régulières sur la mondialisation de l'économie - travaux préparatoires à la constitution d'un répertoire de groupes	Sessi		En continu, en étroite collaboration avec l'Insee, premières données disponibles en 2004-2005 Enquête immatériel en 2004-2005	
Suivi de la démarche qualité pour les enquêtes de production	Sessi		En continu, rapports annuels et comptes rendus réguliers au comité du label du Cnis ; en 2004, seul un rapport sera établi (non présenté au comité du label) en 2005, présentation du rapport annuel au comité du label	
Refonte du répertoire Ful (projet Ful4)	Sessi		Première mise en production au début 2005	
Refonte des logiciels de traitement et de diffusion des enquêtes de production (projets EB4, Visas-EB, Adopa et StatEB)	Sessi		Premières mises en production au début 2005	
Mise en fonction d'un serveur de nomenclatures (projet nomenclatures)	Sessi		Premières fonctionnalités disponibles en 2006	
Régionalisation des EAE	Sessi		En continu, rapport d'étape publié en 2003 et 2004	
Révision des nomenclatures (échéance 2007)	Sessi		En continu ; élaboration des propositions sur le champ industrie en juin 2004.	

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Démographie des entreprises	Insee, Unité Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements		Suivi quantitatif ; suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leurs créateurs (programme Sine)	En cours

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

	Page
• Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006	77
• Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement .	79
• Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie.....	81
• Enquête communautaire sur l'innovation	83
• Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.....	85
• Enquête « Recours aux services par l'industrie ».....	87
• Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 (MPAA).....	89
• Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels.....	91

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête thématique

« Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

- Service des études et des statistiques industrielles (Sessi), sous-direction de l'ingénierie et de la coordination statistique, bureau de la méthodologie statistique (ICS).
- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SDSIAA)

Cette enquête est réalisée par le Sessi pour le compte du Sessi et du Scees, lesquels exerceront collégialement la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est confiée au Sessi.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la production de déchets dans l'industrie en 2006

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non-dangereux (non-organiques) d'établissements industriels (y compris industries agroalimentaires) en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, et par secteur d'activité.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement.

Tous les secteurs industriels sont concernés.

La nomenclature des déchets comporte 27 catégories de déchets non dangereux (banals), les déchets dangereux sont connus par ailleurs.

Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence 2004; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Par ailleurs, la formation Industrie, IAA, énergie du Cnis a émis un avis demandant que, pour l'année de constat 2006 observée en 2007, la production des données sur l'industrie non produites par l'exploitation de données administratives soit prise en charge par le Sessi.

5. Principaux thèmes abordés

Les enquêtes thématiques ne porteront que sur les déchets non dangereux : l'Ifen procédera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux DRIRE.

Outre des informations concernant l'identification et la taille de l'établissement (Siret, Activité [NAF], adresse et effectif salarié), les enquêtes porteront sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millier de tonnes.

Des informations concernant la destination de ces déchets seront également demandées.

Par rapport à la nomenclature en 27 catégories de déchets non-dangereux du règlement, un certain nombre de simplifications seront apportées, lorsque des déchets sont très spécifiques et relatifs à des activités particulières (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou qu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen, sur la quasi-totalité du champ de l'industrie.

Par ailleurs, elles s'insèrent en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

7. Bases de sondage

Répertoire Sirene, coordination du tirage des échantillons d'établissements via Oceat.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les établissements (cf. pour le règlement européen, l'unité locale ou unité d'activité économique) de plus de 10 salariés.

Les **codes NAF/NACE concernés** sont les suivants :

C	Industries extractives
DA	Industries agricoles et alimentaires
DB et DC	Industrie textile et habillement, Industrie du cuir et de la chaussure
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG et DH	Industrie chimique, Industrie du caoutchouc et des plastiques
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ	Métallurgie et travail des métaux
DK, DL et DM	Fabrication de machines et équipements, Fabrication d'équipements électriques et électroniques, Fabrication de matériel de transport
DN	Autres industries manufacturières (sauf secteur 37)

Pour **tous les autres sous-secteurs d'activité du règlement** (cf. point 4 ci-dessus), des estimations de production de déchets en 2006 seront obtenues par des sources administratives ou techniques, soit dans une approche de type « filière de déchets », soit par la connaissance de la production de déchets du secteur. Les diverses études de l'Ademe seront utilisées au maximum, l'objectif étant d'alléger la charge statistique des entreprises, dans la mesure où des informations existantes peuvent être mobilisées. Au total, les activités suivantes seront intégralement traitées ainsi :

E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
37 Récupération

La taille d'échantillon envisagée est d'environ 12 000 établissements, dont 1 000 au moins dans le secteur des IAA.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Début des enquêtes : septembre 2007

Durée : de l'ordre de 3 mois, y compris deux ou trois relances

Lieu : France entière

Fréquence d'actualisation : ce dispositif sera réexaminé pour la troisième réponse au règlement européen (mi-2010 sur 2008) soit dans le courant de l'année 2007.

Service réalisant la collecte : Sessi.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, une réponse en trente minutes est visée. Dans les faits, le temps de réponse varie en fonction de la taille et de la structure organisationnelle de l'établissement.

11. Comité de concertation

Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs industriels, ainsi que des experts du domaine des déchets.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extensions régionales.

13. Diffusion des résultats

Une diffusion des résultats aura lieu sur le site <http://www.industrie.gouv.fr/sessi/>

Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés.

Une publication du type « 4 pages » du Sessi sera réalisée, en prenant aussi en compte les données sur la production de déchets dangereux.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement
Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

- Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (Sessi), Sous-Direction Ingénierie et Coordination statistique, Bureau Méthodologie des Enquêtes de secteur, Unité Energie et environnement.
- Service central des enquêtes et études statistiques (Scees), Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SDSIAA), Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

2. Intitulé de l'enquête

En général : « Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement » annuellement.

Les années où l'interrogation porte également sur les dépenses courantes, l'intitulé devient : « Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement ».

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement liés et, plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement, ces dépenses pouvant être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle,...) et utilisateurs potentiels des résultats

Il s'agit d'une enquête communautaire soumise au règlement n°2700/98 modifié en 2003 (Antipol soumis au SBS).

La disponibilité d'informations détaillées, notamment régionales, est utile aux services concernés du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du ministère chargé de la recherche et du ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la conduite de la politique industrielle, en particulier pour le développement industriel durable. Le ministère chargé de l'agriculture, l'Ademe et l'Ifen sont également très utilisateurs.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête couvre les dépenses suivantes :

- Etudes pour protéger l'environnement par domaine (Eaux usées, Déchets hors radioactifs, Air et climat, Bruits et vibrations, Sols, eaux souterraines et de surface, Sites, paysages et biodiversité, Autres)
- Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques) par nature (pré-traitement, traitement et élimination, Mesure et contrôle, Recyclage et valorisation, prévention des pollutions) et domaine.
- Investissements matériels partiellement dédiés à la protection de l'environnement (dites technologies propres) : équipements de production plus performants en matière environnementale par domaine
- Dépenses courantes pour protéger l'environnement
 - o Dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement : achats de services et coûts internes par domaine
 - o Paiement de diverses redevances, cotisations et taxes
 - o Management environnemental : Achats de services de conseil et autres liés au management environnemental, Frais internes (cellule environnement, formation, information interne et externe).
 - o Nombre de personnes affectées à la protection de l'environnement.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'existe pas de données alternatives à l'environnement dans le domaine industriel. Il n'y a de recouvrement avec aucune autre source.

7. Bases de sondage

La base de sondage pour les secteurs relevant du Sessi est le répertoire Ful. Pour les industries agroalimentaires, la base de sondage est établie à partir du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS)

8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers,...), **champ de l'enquête** (codes NAF, champ géographique, etc.)

L'unité d'enquête est l'établissement. L'enquête portera sur un échantillon de 12 000 établissements. L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité. Tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil est abaissé à 20 salariés pour certains secteurs plus polluants (matériaux de construction, chimie de base, parachimie, sidérurgie, ...). Un sondage sera effectué pour couvrir les secteurs de 10 à 100 salariés.

9. Période (même approximative) **et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

La collecte se déroule au deuxième et troisième trimestre de l'année N+1.

Le Sessi interroge les établissements des NAF 10 à 14 et 17 à 41 (à l'exception du 37 et 22.1), le Scees enquête les établissements des IAA des NAF 15 (sauf 15.1F et 15.8B à D) ainsi que les scieries (20.1A).

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les questions abordées dans le questionnaire font intervenir plusieurs personnes et leur réponse demande une préparation et des recherches. Pour l'enquête Etudes et investissements, le temps de réponse y compris préparation est de l'ordre de la demi-heure ; lorsqu'il y a en plus l'interrogation sur les dépenses courantes, le temps de réponse dépasse l'heure.

11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de concertation comprend :

- des représentants du Sessi et Scees
- des représentants de la DGE,
- des représentants de l'IFEN,
- des membres du SFIC et la FIM
- des représentants de RTE et de La Lyonnaise des Eaux

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extension régionale.

13. Diffusion des résultats

Au Sessi, il n'y a plus de publication sur papier. Les tableaux sont mis à disposition sur internet. Un retour d'information est envoyé aux établissements répondants sous la forme d'un recto-verso récapitulatif des principaux résultats. Un « 4 pages » d'études est envisagé.

Au Scees, une synthèse des résultats de l'enquête triennale et des enquêtes annuelles est présentée dans un 4 Pages Agreste Primeur (n°176, mars 2006 pour le dernier). Tous les ans, une note interne détaillant les résultats des enquêtes est diffusée aux Directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt. Un recto verso en récapitulatif des principaux enseignements est envoyé aux établissements interrogés avec le questionnaire de l'enquête suivante.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Sessi - Sous-direction Ingénierie et Coordination Statistique
Scees – Sous-direction des statistiques des IAA

2. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

3. Objectifs généraux de l'enquête

Mesure des consommations d'énergie, la facture énergétique et les prix

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

- Règlement communautaire relatif aux statistiques structurelles des entreprises (règlement n°58/97 du Conseil du 20 décembre 1996)
- Demande du Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières)
- Demandes d'organismes d'études notamment du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (Ceren)

5. Principaux thèmes abordés

Consommation en volume et en valeur pour différentes formes d'énergie : charbon, coke, coke de pétrole, gaz de réseau, butane propane, fioul lourd, fioul domestique, vapeur, électricité, ainsi que les énergies renouvelables.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête réalisée par le Sessi et le Scees depuis le début des années quatre-vingt est la principale source statistique sur les consommations d'énergie des industriels.
Le Ceren réalise une enquête complémentaire non obligatoire.

7. Bases de sondage

Pour le Sessi, la base de sondage est le Fichier Unique de Lancement (répertoire FUL). Pour le Scees, l'enquête est effectuée sur la base du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS).

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les unités locales (établissements) ayant une activité industrielle et un effectif employé moyen de plus de 20 personnes. Sont exclues les unités des secteurs 22.1 (édition), 23 (cokéfaction, raffinage), 40 (énergie) et 41 (eau).

Le Scees enquête les établissements de 10 salariés et plus (ou consommant 1 000 TEP et plus) des secteurs relevant de la division 15 de la NAF (sauf 15.1F et 15.8Bà D), ainsi que du 20.1A (sciage et rabotage du bois).

Pour le Sessi, un échantillon de 12 000 établissements est envisagé, afin d'avoir une meilleure précision au niveau de la NACE 4 chiffres, ainsi que des estimations plus fines au niveau régional.

L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité.

Pour le Scees, 1 200 établissements « gros consommateurs » sont interrogés exhaustivement tous les ans. Les établissements petits et moyens consommateurs sont interrogés tous les quatre ans par sondage.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte se déroule au premier semestre de l'année N+1 pour les consommations de l'année N. Elle est réalisée par le Sessi et le Scees.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Pour le Sessi, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente. Pour plus de la moitié des unités interrogées, il n'y a que deux pages à renseigner. Les factures de consommation étant disponibles dans les établissements, le calcul d'une consommation annuelle est possible et intéressant notamment pour le suivi des coûts de l'unité ; la charge de réponse est donc limitée.

11. Comité de concertation

Le comité de concertation se réunit tous les ans. Outre les deux services producteurs, il est composé de partenaires du domaine industriel et énergétique du secteur public et privé (la Fédération des Industries Mécaniques, le Syndicat français de l'Industrie Cimentière, EDF, GDF, le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie, l'Insee, l'Observatoire de l'Energie, la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, la Drire Ile-de-France...).

12. Extensions régionales prévues ?

Non

13. Diffusion des résultats

Pour le Sessi, retour d'information aux enquêtés sous une forme personnalisée en faisant notamment apparaître des prix moyens pour l'unité et pour le secteur par forme d'énergie.
Publication annuelle des résultats sur Internet.

Tous les ans une publication Agreste Chiffres et Données du Scees détaille les résultats de l'enquête (Agreste Chiffres et Données Agroalimentaire n°135 pour la dernière). Une mise sur le site Agreste de cette publication est envisagée dès l'année prochaine. Par ailleurs, un recto verso synthétisant les principaux enseignements de l'enquête est envoyé aux établissements interrogés avec le questionnaire de l'enquête suivante.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête communautaire sur l'innovation

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Sessi, Scees
Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête communautaire sur l'innovation – CIS2006

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et parts de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur certains aspects particuliers du processus d'innovation ; il s'agit d'une version « légère » de l'enquête communautaire.

Il s'agit de la cinquième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, 2001 et 2005) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Les réalisations précédentes de l'enquête ont donné lieu à un grand nombre de publications (études et résultats) tant en France que dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE (Eurostat). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation (« Trend chart innovation scoreboard », benchmarking des pays de l'UE).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Comme indiqué précédemment, l'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation). Ce règlement prévoit la fourniture d'informations complètes tous les quatre ans, avec un point intermédiaire plus restreint tous les deux ans.

De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Dans le cadre français, de nombreux travaux ont été réalisés et font ou ont fait l'objet de publication (cf. séminaire Insee sur l'innovation – décembre 2002). Les données de l'enquête servent régulièrement au chiffrage de mesures publiques (« plan innovation » 2002, dispositif JEI – « jeunes entreprises innovantes » -, travaux dans le cadre de Futuris).

Les données de la dernière enquête CIS4 réalisée fin 2005 donneront lieu à diffusion à partir de l'été 2006.

5. Principaux thèmes abordés

- Fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2004-2006.
- Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2006) des innovations de produits introduites entre 2004 et 2006, suivant le degré de nouveauté : produits nouveaux pour le marché ou produits nouveaux pour l'entreprise.
- Par ailleurs, des questions sur les innovations de « marketing », d'organisation et sur la gestion des connaissances, tirées des modules expérimentaux optionnels définis au niveau européen seront introduites, pour préparer les évolutions du système d'observation induites par la nouvelle version du manuel d'Oslo.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête permettra une actualisation des principales données collectées dans le cadre de CIS4 ; la coordination avec l'échantillon de l'enquête TIC-COI, mise en place pour CIS4, sera maintenue sur la partie du champ couverte par l'enquête CIS2006.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Compte tenu des dérogations obtenues par la France, les données à fournir à Eurostat concernent les entreprises de plus de 50 salariés de l'industrie (y compris industries agroalimentaires). Le champ couvrira donc au moins cette population ; l'extension aux entreprises de 20 à 49 salariés sera étudiée, notamment en fonction de l'analyse des résultats de l'enquête CIS4, mais aussi en prenant en compte les contraintes de charge de travail en 2007.

L'échantillon comprendra environ 5 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en termes de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête légère réalisée tous les quatre ans, en alternance avec l'enquête complète menée, elle aussi, tous les quatre ans. La collecte devrait démarrer en septembre 2007 et s'achever début 2008.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Sessi pour l'ensemble du champ.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage du questionnaire doit être vérifiée lors des tests ; elle ne devrait pas dépasser vingt à trente minutes.

L'enquête CIS4, dont le questionnaire était sensiblement plus lourd, a eu un taux de réponse tout à fait satisfaisant : plus de 85 % sur le champ concerné par l'enquête CIS2006.

10. Comité de concertation

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés sera mis en place au quatrième trimestre 2006.

11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non

12. Diffusion des résultats

Un retour d'information aux unités répondantes est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication
(période 2006 à 2009)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Insee, Sessi, SESP, Scees
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie ([Rapport n° 63](#) - Février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année, un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirene dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4 500 ; Construction & transports : 2 500 ; Commerce : 3 300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4 200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyens de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Recours aux services par l'industrie »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Sessi

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Recours aux services par l'industrie »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête « Recours aux services par l'industrie » vise à mieux connaître et quantifier les achats de services par les entreprises industrielles (montant des dépenses, nombre de prestataires, etc.), et à qualifier les relations avec les prestataires (durabilité, au sein du groupe ou non si l'entreprise appartient à un groupe, existence de « services combinés »). Elle portera sur l'exercice comptable clos en 2005 (même concept que celui retenu dans l'EAE Industrie) et sera conçue de façon que ses résultats soient comparables avec la première enquête de cette nature, réalisée en 2000.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'industrie a de plus en plus recours à des prestations de services, en particulier parce que les entreprises industrielles externalisent un certain nombre de fonctions qu'elles assuraient précédemment elles-mêmes. Cette évolution conduit à localiser dans les entreprises de services une partie de la valeur ajoutée antérieurement créée dans les entreprises industrielles. En même temps, le recours à certains services augmente la productivité et la compétitivité des entreprises industrielles. Cette question est donc centrale dans l'analyse de la dynamique actuelle de l'industrie française, ce qui explique que la Direction Générale des Entreprises (DGE) souhaite disposer d'une nouvelle évaluation des achats de services par les entreprises industrielles accompagnée d'éléments permettant une approche de la qualification des relations avec les prestataires. En particulier, la mesure de la part des achats réalisés dans le cadre de relations suivies, de type partenarial, intéresse particulièrement la DGE. Ce besoin s'exprime dans un contexte national de recherche de compétitivité de l'Industrie en France. Le processus d'externalisation s'accompagnant d'une intégration de plus en plus forte de services dans les produits industriels, l'analyse des achats de services par les entreprises industrielles participera d'une meilleure connaissance de l'industrie. L'enquête apportera des éléments d'analyse aux problématiques suivantes :

- ⇒ Dans quelle mesure le processus d'achats de services par les entreprises industrielles renforce-t-il la compétitivité de l'Industrie ?
- ⇒ Quels sont les effets induits par l'activité industrielle sur l'économie des services, tant d'un point de vue quantitatif (emploi et richesse créée), que d'un point de vue plus qualitatif (impact sur la qualité des services et l'organisation du marché des services) ?
- ⇒ Dans quelle mesure la production industrielle s'intègre-t-elle progressivement à des filières au sein desquelles les activités de services prennent de plus en plus de place, dans une logique de tertiarisation de l'économie ?

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête sera complémentaire des sources déjà disponibles sur ce thème, et en particulier de l'enquête annuelle d'entreprise et des DADS (déclaration annuelle de données sociales).

Le premier thème abordé concerne les dépenses d'achats de service par l'entreprise ; il sera fait référence aux postes du plan comptable correspondant à ce type d'achats.

Le deuxième thème abordé concerne la qualification des relations (nombre de prestataires, durabilité de la relation, existence de services combinés, relation au sein du groupe ou en dehors, niveau d'autonomie de l'entreprise dans le choix de ses prestataires, etc.), moyens en personnel mobilisé pour suivre les contrats passés

Le troisième thème concerne le tertiaire d'entreprise (effectifs et nature des emplois chargés de réaliser des services en interne)..

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Ce domaine des relations entre entreprises, et particulièrement des achats de service par les entreprises industrielles est assez mal suivi par les sources régulières, sauf pour quelques points particuliers suivis dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprises. Or, l'impact de ses relations sur l'efficacité de l'entreprise est réel, et la qualité des prestations et de la relation avec le prestataire influent les performances de l'entreprise. Mieux connaître cet aspect de l'activité des entreprises industrielles est donc un enjeu, en particulier pour la DGE, pour remplir son rôle d'appui au développement des entreprises industrielles

7. Base de sondage

La base de sondage sera le fichier de lancement de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans l'industrie, de manière à être complémentaire de cette enquête, et pour permettre de récupérer certaines informations dans les réponses des entreprises à l'EAE.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le champ de l'enquête sera donc le champ de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie, à savoir les entreprises de « l'industrie manufacturière » de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'objectif est de disposer d'environ 5 000 questionnaires exploitables, ce qui nécessite un échantillon d'environ 6 500 à 7 000 entreprises. Les plus grandes seront interrogées exhaustivement, les plus petites par sondage. Le seuil d'exhaustivité sera fixé probablement à 250 salariés.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée à l'automne 2006. L'enquête est ponctuelle. La collecte sera réalisée par le Sessi.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives ou faisant directement référence au plan comptable. On peut s'attendre à des temps de réponse moyens de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront organisés au printemps 2006.

11. Comité de concertation

Une structure de concertation est mise en place et se sera réunie trois fois entre mars et mai 2006. Elle comprend à la fois des représentants des entreprises de service prestataires et des entreprises industrielles interrogées, ainsi que des spécialistes, statisticiens ou universitaires, du domaine étudié. Des représentants des principales organisations professionnelles de l'industrie ont également été associés à la préparation de cette enquête.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extensions régionales prévues.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée sera réalisé.

Les principales données issues de l'enquête seront publiées avant l'été 2007 sur le site Internet du Sessi, et feront l'objet d'un ou plusieurs « 4 Pages » dans le courant 2007. Un groupe de travail pluridisciplinaire sera mis en place pour exploiter l'enquête de façon à présenter les différentes études dans le cadre d'un séminaire, probablement début 2008.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (Scees) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des Statistiques des Industries Agricoles et Alimentaires – Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif principal est la connaissance des quantités de matières premières d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. L'importance des débouchés pour certains produits agricoles dans ce secteur agroalimentaire peut être ainsi mesurée. Les informations collectées servent également à répondre aux demandes d'Eurostat. Elles servent également à caler un modèle annuel utilisé par le Scees pour simuler les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels.

4. Origine de la demande

La demande émane :

du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction des Politiques Economique et Internationale, Direction Générale de l'Alimentation, Scees) ;
des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et de leurs organisations ;
des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations ;
de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC).

5. Principaux thèmes abordés

Les thèmes abordés sont :

les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 85 produits ;
les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments d'allaitement selon un détail de l'ordre de 20 produits ;
la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles...). Il est ainsi possible de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'enquête complète l'enquête de branche réalisée par les organisations professionnelles agréées qui porte sur la production d'aliments composés pour animaux détaillée par produits mais ne comprend aucune question sur les matières premières utilisées.

7. Bases de sondage

Compte-tenu du nombre réduit d'unités dans le champ de l'enquête, l'interrogation est exhaustive (cf. point 8). Le fichier de lancement est constitué des établissements producteurs de plus de 5 000 tonnes par an. La liste est fournie par le Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (Snia) et la Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation Animale (Syncopac). Elle est complétée et mise à jour par appariement avec les informations figurant dans le répertoire SIRENE pour les établissements correspondants.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête porte sur les établissements fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an, situés sur le territoire métropolitain, dont le code d'activité NAF est 157A. Le nombre d'unités enquêtées est d'environ 270. Ces établissements représentent près de 99 % de la production totale.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête sera réalisée au premier semestre 2007 par voie postale par le Scees. Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années. La dernière enquête a été mise en œuvre en 2004 sur l'année de constat 2003.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de remplissage maximum du questionnaire n'excède pas en général deux heures.

11. Comité de concertation

Le questionnaire 2003 sera révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des professions concernées. La consultation débutera par le recueil d'avis écrits et se poursuivra le cas échéant par des contacts bilatéraux.

12. Extensions régionales prévues

Pas d'extension régionale prévue.

13. Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés sous la forme d'un 4 pages « Agreste Primeur » à l'automne et d'un « Chiffres et données agroalimentaires » au second semestre 2007. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants de l'enquête au second semestre 2007.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective - Sous-direction des études statistiques - Bureau des études statistiques sur la recherche

2. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche dans les entreprises

3. Objectifs généraux de l'enquête

Connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus.

4. Origine de la demande et utilisateurs des résultats

Le ministère chargé de la recherche, l'Insee, le Sessi, des laboratoires universitaires, les organismes internationaux.

5. Principaux thèmes abordés

Dépenses, effectifs et financements de recherche selon divers critères (branche, origine, destination, appartenance à un groupe, taille, etc.)

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Enquête unique en son genre, la population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion des différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et l'innovation.

7. Bases de sondage

8. Unités enquêtées et champ de l'enquête

Sur plus de 14 000 entreprises susceptibles de faire de la recherche, les plus importantes sont enquêtées exhaustivement, un sondage est effectué sur les autres ; environ 10 000 questionnaires sont envoyés. Le champ porte sur tous les secteurs (la couverture de la recherche dans les services doit être améliorée) et toutes les tailles d'entreprises.

9. Période de collecte et temps de réponse

Envoi des questionnaires en février, relances jusqu'en janvier de l'année suivante.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Pour le questionnaire simplifié destiné à la partie non exhaustive, le temps de réponse est de 30 minutes ; pour le questionnaire général, il est variable selon les entreprises.

11. Comité de concertation

Le comité se réunit au moins une fois par an, il est composé, en plus de la DEP, des autres directions du ministère intéressées, de l'Insee, du Sessi, de l'OCDE, du Cnis, de représentants des entreprises.

12. Extensions régionales prévues

Pas d'extension régionale prévue.

13. Diffusion des résultats

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : Note recherche, dossier DEP, tous deux accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/> . Les entreprises enquêtées sont destinataires d'un retour personnalisé. Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.